

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2009

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 2 juillet 2009 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 8 juillet 2009, à 20 h, sous la présidence de M. RODET, Maire.

Mme BERRY a été désignée en qualité de secrétaire.

DELEGATIONS de VOTE

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DESPROGES-PEYROUX, adjointe, M. LANFRANCA, Mmes BALANCHE, GAUTHIER, DÉLIAS, M. DAULIAC, Mme NATHAN-DENIZOT, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom à Mme BARRUCHE, M. BARRET, Mmes GASTALDIN, BOULESTIN, TROUBAT, M. FOUBERT, Mme BAUDU.

COMMUNICATIONS

★ Elections – Bureaux de vote – Communication

En raison de la diminution du nombre d'électeurs dans ce secteur, il apparaît nécessaire de supprimer le bureau de vote situé à l'école de La Bastide, rue Degas.

Les électeurs de ce bureau de vote seront transférés vers les premier et deuxième bureaux de l'école René Blanchot, 32, rue Pissarro.

Le nombre de bureaux de vote de la commune passe ainsi de 91 à 90.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

★ Communication – Société de Distribution de Chaleur de Limoges – Chaufferie du Val de l'Aurence à Limoges

Mme le Préfet a pris, le 25 mai 2009, un arrêté prescrivant à la Société de Distribution de Chaleur de Limoges le suivi des eaux souterraines circulant au droit des installations qu'elle exploite à la chaufferie du Val de l'Aurence.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif a été établi pour l'exercice 2008 et présenté à la commission consultative des services publics locaux le 24 juin 2009.

Ce document décrit la nature des services assurés et précise à ce titre que suite au transfert de la compétence assainissement collectif, effectif depuis le 1^{er} janvier 2007, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole assure en régie la gestion et l'exploitation des dispositifs de collecte et d'épuration sur Limoges.

Ce rapport contient également diverses données concernant le prix total de l'eau potable et de l'assainissement, son évolution ainsi que sa comparaison avec d'autres villes de même importance. Il présente par ailleurs divers indicateurs techniques, financiers et de performance.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif concernant l'année 2008.

EXERCICE BUDGETAIRE 2009 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2009

La première décision modificative de l'exercice 2009 soumise à l'approbation du Conseil municipal concerne le budget principal de la Ville et le budget annexe de l'eau.

I) Budget Principal :

Par délibération du 29 mai 2009, il a été décidé d'affecter le résultat net de l'exercice 2008 comme suit :

- 3.782.950,30 € en section de fonctionnement,
- 3.400.000,00 € en section d'investissement.

L'équilibre des dotations nouvelles de la décision modificative, soit un besoin de financement de 1.002.204 € est assuré grâce à cette reprise de résultat. Le solde non utilisé constitue des provisions à hauteur de 3.253.490,30 € en fonctionnement et de 2.927.256,00 € en investissement.

En clôture d'exercice, les sommes non utilisées seront prioritairement affectées, à la dernière décision modificative, à une majoration de l'autofinancement et à la réduction de l'emprunt d'équilibre.

Les ajustements de crédits les plus significatifs de cette décision modificative concernent :

- un emprunt de 4.900.000 € pour le compte du SYTEPOL avec, en regard, la constatation d'une créance équivalente, à récupérer sur le Syndicat,
- le rachat de matériels pour 385.000 €
- des travaux sur les réseaux d'électricité et de fibre optique : 190.000 €
- des travaux d'illumination du Pont St Etienne : 150.000 €
- les fournitures de gaz : 90.000 € supplémentaires,
- une étude pour l'aménagement de l'espace public piétonnier dans le quartier de la Cathédrale : 70.000 €
- des frais de publications obligatoires et d'abonnements : 61.226 €
- le réaménagement d'un local de stockage pour le Musée des Beaux-Arts : 60.000 €

- en recettes, un excédent de trésorerie sur l'opération d'aménagement du Centre Commercial de Cognac : 190.941 €, reversés par la SELI.

II) Budget annexe Eau :

Cette décision modificative consiste à reprendre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser, et à prévoir le financement, par virement de crédits, d'actions de coopération internationale réalisées dans le cadre de la loi Oudin.

Elle se résume ainsi :

. moyens de financement globalisés (résultats 2008)	2.209.825 €
. capacité de financement restes à réaliser	398.774 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM.....	783.599 €
. réduction d'emprunt	1.825.000 €

Le Conseil municipal adopte, par chapitres, la décision modificative qui lui est proposée.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- Mme RIVET. M. BÉLÉZY
- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES. M. COGNÉRAS

Ont voté contre :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE
- M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY
- Mme GENTIL. M. GOURINAT

ZAC DU PARC D'ESTER – INTÉGRATION PATRIMONIALE DM1 BP 2009

Le calcul de l'attribution du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) doit être effectué sur la base de la valeur réelle des équipements intégrés au patrimoine de la collectivité.

La SELI a réalisé un bilan des ouvrages remis à la collectivité au 30 juin 2008 concernant la ZAC du Parc d'ESTER, transférée à Limoges Métropole depuis le 1^{er} juillet 2008.

Ce bilan fait apparaître un prix de revient global des équipements de 28.024.491,38 €

Le Conseil municipal :

- approuve le bilan des ouvrages remis à la collectivité présenté par la SELI concernant la ZAC du Parc d'ESTER,
- autorise le Maire à procéder, au titre de la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2009, aux opérations d'ordre nécessaires en vue de l'intégration patrimoniale de cette opération et à signer tous documents permettant de récupérer le FCTVA dû en conséquence.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- Mme RIVET. M. BÉLÉZY

OPÉRATIONS CONCÉDÉES À LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITÉS 2008

La Société d'Équipement du Limousin a transmis les comptes rendus annuels d'activités 2008 relatifs au déroulement des opérations qui lui ont été concédées et qui concernent :

1) ZAC du quartier de l'Hôtel de Ville :

Le montant des dépenses s'élève à 44.394,80 €HT. Il comprend des études, des travaux et frais divers.

Les recettes, d'un montant de 2.764.000 €HT, correspondent à la cession des équipements publics à la Ville.

2) ZAC du quartier Saint-Lazare :

Le montant des dépenses s'élève à 819.507,70 € HT. Elles concernent des acquisitions d'emprises foncières, la réalisation d'études et de travaux ainsi que des frais financiers divers.

Les recettes, d'un montant de 584.115,26 €HT, proviennent de la vente de terrains à bâtir, de produits financiers et de la participation de la Ville pour 515.000 €

3) ZAC de Monteverv :

L'année 2008 a été principalement consacrée à la commercialisation de terrains à bâtir dans la zone résidentielle et à la conduite de travaux de réseaux souples.

Les dépenses, d'un montant de 394.455,22 €HT, correspondent à des frais d'acquisitions, des études, travaux et frais financiers et divers.

Les recettes, à hauteur de 1.550.748,45 €HT, proviennent notamment de la participation de la Ville, d'un montant de 500.000 €, de la vente de 13 terrains à bâtir et de la cession du foncier nécessaire à la réalisation du centre commercial.

4) Renouvellement urbain du centre-ville « Cœur de Limoges II » :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a pris fin en 2008 et des études ont été réalisées en vue d'une nouvelle OPAH-RU ayant pour thématique la lutte contre l'insalubrité et la reconquête du centre-ville par la remise sur le marché de logements vacants dans une perspective de développement durable. 145 façades ont été réhabilitées en 2008 et l'arrêté de déclaration d'utilité publique a été notifié aux propriétaires concernés par le Périmètre de Restauration Immobilière.

Parallèlement à la poursuite des études commerciales et urbaines, la SELI a procédé à l'acquisition d'ensembles immobiliers sur les différents « Pôles de vie ».

Le montant des dépenses s'élève à 1.998.696,59 € comprenant des acquisitions, des études et des frais financiers et divers.

Les recettes, d'un montant de 573.648,12 € proviennent notamment de la participation de la Ville pour 550.000 €

Le Conseil municipal approuve les comptes rendus annuels 2008 établis par la SELI concernant le déroulement des opérations susvisées.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- Mme RIVET. M. BÉLÉZY

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE LANDOUGE – APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE - LANCEMENT DES PROCÉDURES D’ENQUÊTES

★ Aménagement du centre-bourg de Landouge – Approbation du bilan de la concertation publique

Afin de répondre aux nouvelles exigences des quartiers créés à l’Ouest de Limoges et à l’évolution de l’urbanisation dans ce secteur, un projet de réaménagement du centre-bourg de Landouge a été établi selon le programme suivant :

- ouverture de l’espace public,
- réorganisation des circulations avec prise en compte des itinéraires piétons et cycles,
- amélioration du traitement paysager,
- mise en valeur des bâtiments publics,
- création d’aires d’activités et de stationnement,
- valorisation ou création de zones de constructions propices à l’installation d’activités associatives ou commerciales.

Ce projet a été soumis à la concertation publique du 11 au 25 mai 2009.

La principale observation a concerné le contournement de l’église. Le souhait d’améliorer l’accessibilité de tous les équipements, y compris les bâtiments publics, a également été souligné.

La volonté de réaliser un aménagement du centre-bourg sécurisé et fonctionnel, où chacun trouve sa place, a fait l’unanimité.

Le Conseil municipal :

- approuve le bilan de concertation qui a été établi,
- décide de poursuivre la démarche engagée en vue du réaménagement du centre-bourg de Landouge.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE
M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY
Mme GENTIL. M. GOURINAT

- M. COGNÉRAS

Ont voté contre :

- Mme RIVET. M. BÉLÉZY
- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

★ Aménagement du centre-bourg de Landouge

Afin de poursuivre la démarche engagée pour le réaménagement du centre-bourg de Landouge, la Ville doit initier une enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement et une étude d'impact, liées à la modification des emprises et au montant de l'opération, conformément aux articles L123-1 à L123-16 du Code de l'Environnement.

Compte tenu des compétences transférées, Limoges Métropole doit également soumettre ce dossier à enquête publique pour le classement et le déclassement des voies communales.

Le Conseil municipal :

- afin de respecter le calendrier de la phase opérationnelle, autorise le Maire à signer, avec Limoges Métropole, une convention autorisant la Ville à porter l'ensemble des procédures d'enquêtes publiques pour les deux collectivités,
- décide la mise en œuvre de ces enquêtes publiques.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE
M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY
Mme GENTIL. M. GOURINAT
- M. COGNÉRAS

Ont voté contre :

- Mme RIVET. M. BÉLÉZY
- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

QUARTIER DU ROUSSILLON – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R 311-12 DU CODE DE L'URBANISME

Par délibération en date du 25 février 1976, le Conseil municipal avait décidé la création d'une Zone d'Aménagement Concerté d'habitat sur le secteur du Roussillon, afin de favoriser l'implantation de familles de différentes catégories socioprofessionnelles proches du Centre Hospitalier Universitaire et des facultés de Droit et de Lettres, à l'époque en construction.

Cette ZAC a été créée par arrêté préfectoral du 25 août 1976.

Au cours des modifications successives opérées de 1985 à 2004, le programme de constructions a été orienté vers une densification moindre avec un remplacement des programmes de logements collectifs par de l'habitat individuel. 550 logements ont été créés.

Au titre des équipements publics de superstructures, un ensemble sportif a été construit.

Des commerces et des services ont par ailleurs été maintenus pour la vie du quartier et les équipements publics d'infrastructure (voirie, réseaux, espaces verts...) ont été réalisés en totalité.

La convention de concession conclue avec la SELI pour l'aménagement de cette ZAC est arrivée à expiration le 16 juillet 1998. La liquidation foncière de l'opération a été prononcée par délibération du 29 mars 1999 et le bilan financier approuvé le 8 octobre 2003.

Conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal :

- 1) approuve la suppression de la ZAC du Roussillon,
- 2) décide le retour à l'application de la Taxe Locale d'Equipement sur ce territoire.

ADOpte à l'UNANIMITE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU VIGEN – AVIS DE LA COMMUNE DE LIMOGES

En application du Code de l'Urbanisme, la commune du Vigen a transmis pour avis à la commune de Limoges son projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté le 2 février 2009.

Ce document n'appelant pas de remarques particulières sur les parties du territoire jouxtant Limoges au motif que :

- les zones urbanisées ou à urbaniser des communes du Vigen et de Limoges situées respectivement sur les secteurs de Leycuras et Fontgeaudrant sont en conformité tant du point de vue de la morphologie urbaine que de la densité,
- la commune du Vigen semble avoir pris toutes les précautions pour assurer le développement urbain du secteur de Leycuras (emplacements réservés, programmation à court et long terme des zones à urbaniser...),

le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune du Vigen.

ADOPTE à l'UNANIMITE

PROJET DE CONSTRUCTION DU DISTRICT DE LIMOGES SUR LE SECTEUR DE BELLEGARDE – CONVENTION AVEC LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-OUEST (DIRCO)

La Ville souhaite développer, à terme, une zone d'activités à proximité de l'aéroport de Bellegarde. Ce secteur a été inscrit en réserve d'urbanisation au Plan Local d'Urbanisme, en raison de l'absence des principaux réseaux (assainissement, électricité...).

La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO) envisage de construire le District de Limoges sur une parcelle située dans ce secteur, en bordure de la RD 200, en vue d'assurer la gestion et l'exploitation du réseau routier national.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la DIRCO afin de définir les modalités de réalisation des travaux de viabilité relatifs à ce projet, la Ville s'engageant à prendre en charge les travaux d'extension du réseau électrique.

ADOPTE à l'UNANIMITE

MISSIONS DE CONCEPTION ET DE SUIVI POUR LA RÉALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL DURABLE – MARCHÉ NÉGOCIÉ - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

La Ville, qui avait lancé en 2006 un concours d'idées auprès de groupements promoteur-architecte en vue de la réalisation d'un lotissement durable dans le quartier du Roussillon, a décidé de reprendre à son compte le principe du projet proposé par la société FABRIQUE (atelier d'architecture) en réalisant un lotissement communal divisé en lots à construire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la commission d'appel d'offres, réunie le 24 juin 2009, a attribué un marché négocié à la société FABRIQUE (atelier d'architecture) pour la réalisation de missions de conception et de suivi comportant les phases suivantes :

- 1) formalisation du projet et ses limites, réalisation et suivi du permis de lotir,
- 2) élaboration, suivi et réalisation des infrastructures du lotissement,
- 3) suivi des maîtres d'ouvrages pour élaborer un projet qualitatif et conforme aux attentes de la Ville.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec la société susvisée, pour un montant de 183.825 €TTC.

ADOPTE à l'UNANIMITE

OCTROI DE SUBVENTIONS COMMUNALES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU PASS FONCIER

L'Etat, l'Union d'Economie Sociale pour le Logement (UESL) et la Caisse des Dépôts et Consignations ont signé une convention pour la mise en place du PASS-FONCIER, qui permet à des ménages à revenus modestes bénéficiant d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités de devenir propriétaires de leur logement.

Le PASS-FONCIER est un dispositif qui consiste à différer l'acquisition du terrain en consacrant les premières années de remboursement d'emprunt à l'acquisition du logement, le portage foncier étant assuré pendant cette période par les collecteurs du 1 % logement (CIL-Comité Interprofessionnel pour le Logement).

En application du décret n° 2009-577 du 20 mai 2009, l'Etat accorde aux collectivités locales apportant leur aide, une subvention par dossier, égale à la différence entre le seuil à atteindre (3.000 ou 4.000 € suivant la composition du ménage) et 2.000 €

La Ville de Limoges souhaitant élargir sa capacité d'intervention afin de favoriser l'accession à la propriété des primo-accédants, le Conseil municipal :

- adopte le principe du versement de 10 subventions pour des personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier du PASS-FONCIER,
- fixe le montant de ces subventions à :
 - 3.000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3,
 - 4.000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4.

Ce montant sera limité au complément nécessaire pour atteindre les montants susvisés chaque fois que le ménage pourra bénéficier de l'aide à l'accession provenant d'une autre collectivité.

Le remboursement total de la subvention sera demandé aux bénéficiaires en cas de revente du bien dans les cinq ans de l'octroi de cette aide, pour tout autre cause qu'un accident de la vie (divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 km, décès d'un des membres de la famille).

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville, l'UESL et le CIL HORIZON comme CIL référent pour la réception et l'instruction des demandes de subvention en liaison avec les services de la Ville.

Les décisions d'attribution des subventions seront prises par la commune sur la base de l'ordre d'arrivée des dossiers recevables.

- autorise le Maire à solliciter les subventions de l'Etat, telles que prévues par le décret du 20 mai 2009.

ADOPTE à l'UNANIMITE

DOMOCENTRE SA D'HLM DU MASSIF CENTRAL – RACHAT DE 3 PAVILLONS À VOCATION SOCIALE SITUÉS À BEAUBREUIL – EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 198.000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS GARANTIE DE LA VILLE

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 198.000 € que la SA d'HLM du Massif Central DOMOCENTRE envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer le rachat de trois pavillons à vocation sociale situés dans le quartier de Beaubreuil.

Il s'agit d'un prêt PLUS de 131.000 € destiné à financer le rachat de deux logements en vue de les conventionner et d'un prêt PEX de 67.000 € pour le rachat d'un logement déjà conventionné.

ADOPTE à l'UNANIMITE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE – CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS 57 À 61, RUE SUFFREN – ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT RÉSERVÉ

Par délibération en date du 23 mars 2009, le Conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à l'OPHLM pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 610.000 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la construction de 10 logements 57 à 61, rue Suffren.

Suite à la proposition de l'OPHLM, le Conseil municipal approuve la réservation, au profit de la Ville, d'un logement, dans le cadre de cette opération.

Lors de la mise en location de ce logement, la Ville communiquera à l'OPHLM une liste de candidats remplissant les conditions requises pour être logés en habitation à loyer modéré.

ADOpte à l'UNANIMITE

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET GESTION DU PATRIMOINE

Le Conseil municipal :

1) autorise le Maire à acquérir :

a) au prix de 1.325 € de la commune de Saint-Léger-la-Montagne, cinq parcelles de terrain incluses dans les périmètres rapproché et immédiat du barrage du Mazeaud d'une surface totale de 5762 m² sises à Saint-Léger-la-Montagne, aux lieudits « Le Puy de la Garde » et « Entre les Eaux », dans le cadre de la protection sanitaire des réserves d'eaux brutes destinées à la consommation humaine,

b) à titre gratuit :

- en vue d'améliorer l'accès au site du Moulin Rabaud, notamment par la création d'une voie nouvelle, des parcelles de terrain d'une superficie respective de 8 m², 71 m², 147 m², 176 m² et 226 m², sises au lieudit « Le Moulin Rabaud Nord »,
- cinq parcelles de terrain d'une superficie globale de 272 m², rue des Pilateries et allée des Hautes-Pilateries correspondant à des emprises de voies et de trottoir, en vue de leur incorporation dans le domaine public de la voirie,
- cinq parcelles de terrain d'une superficie totale de 5790 m² rue Hemingway au lieudit « Les Pilateries » correspondant à l'emprise de cette voie et aux espaces verts du lotissement « Le Clos de Beaune », en vue de leur incorporation dans le domaine public communal,

2) autorise le Maire à constituer, à titre gratuit, un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 477 m² ainsi qu'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 1908 m² sur partie d'une parcelle de terrain d'une superficie de 209140 m² sise au lieudit « L'Age », dans le cadre de la construction de la canalisation de vidange du futur réservoir de Bellegarde,

3) résilie la convention en date du 16 juillet 2007 portant location au Centre Communal d'Action Sociale du Foyer municipal de Jeunes Travailleurs, sis rue Emile Montégut,

- 4) autorise le Maire à signer une convention avec Electricité Réseau Distribution France en vue de l'implantation de deux lignes électriques souterraines sur une parcelle sise rue Henri Giffard, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité forfaitaire de 20 €

ADOPTE à l'UNANIMITE

DIRECTION DE L'EAU – RÉSERVOIR DE BELLEGARDE – RELATIONS AVEC LE SYTEPOL – CONVENTIONS - MARCHÉS

★ Réalisation d'un réservoir d'eau potable dans le secteur de Bellegarde – Fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

Par délibération en date du 4 décembre 2007, le Conseil municipal a confié une mission de maîtrise d'œuvre à la société PÖYRY Environnement pour la réalisation d'un réservoir d'eau potable dans le secteur de Bellegarde.

Cet ouvrage permettra de renforcer l'approvisionnement des quartiers ouest de Limoges et des secteurs de Landouge et jouera également un rôle essentiel dans le projet conduit par le Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges (SYTEPOL) afin d'acheminer l'eau potable produite à l'usine de La Bastide jusqu'aux communes de Saint-Junien et Rochechouart.

Dans le cadre des études d'avant-projet, conduites en parallèle avec celles du SYTEPOL, les simulations hydrauliques ont montré que le volume initialement prévu était insuffisant pour assurer une distribution sécurisée sur l'ensemble du périmètre concerné, le niveau de fiabilité souhaité impliquant une capacité de stockage du réservoir de 7500 m³.

Au stade actuel de la phase conception, il convient de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin :

- de fixer à 3.610.000 €HT le coût prévisionnel des travaux en intégrant l'avant-projet qui a été réalisé consécutivement à l'évolution du volume nécessaire,
- de déterminer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre de la phase « exécution », qui serait de 22.160 €HT après prise en compte de l'économie d'échelle et une fois reprecisée la répartition des missions entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre passe ainsi de 63.400 €HT à 85.560 €HT.

Le projet d'avenant a reçu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 18 juin 2009.

Le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1 à intervenir au marché de maîtrise d'œuvre susvisé et autorise le Maire à le signer.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

★ Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Limoges et le SYTEPOL

Afin de permettre le lancement d'une seule procédure de consultation des entreprises, une convention constitutive de groupement de commandes a été conclue entre la Ville et le SYTEPOL pour la réalisation de travaux de pose de réseaux en tranchée commune sur un tronçon situé entre le village de Bellegarde et la rue de Saint-Gence.

La maîtrise d'œuvre des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville devait être assurée par la Direction de l'Eau de la Ville de Limoges et la maîtrise d'œuvre des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SYTEPOL devait, quant à elle, être assurée par le groupement d'entreprises HYDRATEC/PÖYRY Environnement.

Or la simultanéité de ces travaux en tranchée commune rend pertinent le fait de n'avoir qu'un seul maître d'œuvre pour en assurer le suivi.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir à la convention susvisée afin que son champ d'application concerne à la fois la réalisation des travaux et la maîtrise d'œuvre pour la phase d'exécution desdits travaux.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

★ Convention de financement entre la Ville de Limoges et le Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges

Le Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges, qui regroupe les communes de Limoges, Saint-Junien et Rochechouart, a été constitué afin de prendre en charge la création d'une canalisation permettant d'alimenter les communes de Saint-Junien et de Rochechouart en eau produite par la Ville de Limoges.

Afin d'apporter les moyens financiers les plus efficaces, la Ville a contracté, le 4 juin 2009, un emprunt d'un montant de 4.900.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en complément des financements dont dispose le SYTEPOL pour cette opération.

La charge financière de cet emprunt devant incomber au SYTEPOL, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et le Syndicat fixant les modalités financières de remboursement du prêt.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBAUX. Mme EYROLLES

★ Protocole d'accord transactionnel avec la société SADE-CGTH relatif au contentieux de la canalisation du tunnel de Népoulas

Suite à une délibération en date du 24 juin 1985, un marché de travaux a été conclu avec la société SADE-CGTH pour la pose d'une canalisation en béton de diamètre 1250 dans la galerie de Népoulas, sur le parcours de l'adduction du barrage du Mazeaud.

Le 2 février 2005, une rupture brutale a affecté cette canalisation.

Dans le cadre du contentieux consécutif à ce sinistre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un protocole d'accord transactionnel avec la société SADE-CGTH.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBAUX. Mme EYROLLES

★ Mise à jour des conventions d'individualisation des contrats de fourniture d'eau

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 prévoit que tout service public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est tenu de procéder à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à l'intérieur des immeubles collectifs d'habitation et des ensembles immobiliers de logements dès lors que le propriétaire en fait la demande.

Deux modèles de convention type d'individualisation des contrats de fourniture d'eau ont été approuvés par le Conseil municipal le 10 décembre 2003 et le 1^{er} juin 2005 pour les ensembles immobiliers locatifs gérés par un propriétaire unique et pour les ensembles immobiliers en copropriété.

Le cahier des charges actuel prévoit notamment que le choix des compteurs d'eau relève du service de l'eau.

Compte tenu des évolutions technologiques récentes et dans un objectif de gain de temps, il est proposé que la Ville s'oriente, pour les immeubles à individualiser, vers la mise en place de compteurs équipés de modules radio, qui permettent le relevé des index à distance.

Dans ce cadre, le Conseil municipal :

- fixe pour l'année 2009 :
 - le forfait de première installation de compteur équipé d'un dispositif de radio relève à 47,54 €HT, multiplié par le nombre de points de comptage individuels,
 - les frais annuels de maintenance à 4,50 € HT par point de comptage individuel, incluant le renouvellement de l'équipement en cas de panne ou de limite d'âge,
- approuve les modifications apportées en conséquence aux deux modèles de convention type pour l'individualisation des contrats de fourniture d'eau.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

★ Domaine communal – Implantation d’un relais de radiotéléphonie mobile sur le château d’eau de La Bastide - 11, avenue Guglielmo Marconi – 87000 Limoges – Convention avec la société Bouygues Télécom

En application de la charte relative à l’implantation de relais de radiotéléphonie mobile, intervenue le 4 octobre 2004 entre la Ville et les opérateurs de téléphonie mobile, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la société BOUYGUES TELECOM pour la location d’emplacements sur le château d’eau de la station des eaux de La Bastide, pour l’implantation d’un relais de radiotéléphonie mobile, en remplacement d’un relais sis rue Gauguin.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

★ Station de pompage de Beaune-les-Mines – Extension du logement de fonction - Appel d’offres ouvert en 8 lots - Attribution des marchés

Un appel d’offres ouvert a été lancé en 8 lots pour la réalisation de travaux d’extension du logement de fonction à la station de pompage de Beaune-les-Mines.

La commission d’appel d’offres, réunie le 26 mai 2009, a attribué :

- le lot n° 1 – Démolition - Terrassement Gros œuvre à la société EIFFAGE CONSTRUCTION SERVICES 87, pour un montant de 48 916,79 €HT (option terrasse comprise),
- le lot n° 2 – Charpente Couverture à la société PRAT et Fils LIMOGES, pour un montant de 11 314,85 €HT,
- le lot n° 4 – Plâtrerie Menuiseries Intérieures à la société PIERRE FAURE, pour un montant de 15 742,10 €HT,
- le lot n° 5 – Revêtement de sol Peinture à la société MARTINET, pour un montant de 9 333,05 €HT,
- le lot n° 6 – Carrelage – Faïence à la société LAFARGE et CIE, pour un montant de 4 627,48 €HT,

- le lot n° 7 – Plomberie Chauffage à la société THERMOCONCEPT, pour un montant de 18 858,42 €HT,
- le lot n° 8 Electricité VMC à la société SPIE OUEST CENTRE, pour un montant de 2 890,46 €HT.

Le lot n° 3 Menuiseries PVC Extérieures a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées.

Le délai d'exécution pour l'ensemble des lots est fixé à 6 mois.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

★ Fournitures spécifiques à l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable – 3 lots Attribution des marchés

Un appel d'offres ouvert a été lancé en trois lots pour l'acquisition, dans le cadre de marchés à bons de commande, de fournitures nécessaires à l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable.

La commission d'appel d'offres, réunie le 11 juin 2009, a attribué à la société DEMUSSI ces 3 lots ainsi qu'il suit :

- lot n° 1 : fourniture de tuyaux de fonte ductile et de pièces de raccord, pour un montant annuel compris entre un minimum de 17.500 €HT et un maximum de 70.000 €HT,
- lot n° 2 : fourniture de robinetterie, de fontainerie et d'appareils de régulation, pour un montant annuel compris entre un minimum de 15.000 €HT et un maximum de 60.000 €HT,
- lot n° 3 : fourniture de pièces de réparation pour les canalisations et les branchements, pour un montant annuel compris entre un minimum de 17.500 €HT et un maximum de 70.000 €HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés correspondants pour une durée d'un an renouvelable trois fois, sans que leur durée puisse excéder quatre ans.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

**★ Fourniture de compteurs d'eau pour la Régie municipale des eaux de la Ville de Limoges
2 lots - Attribution des marchés**

L'exploitation des réseaux d'eau potable de la Ville et des communes rattachées nécessite le renouvellement du parc de compteurs d'eau ainsi que l'équipement en compteurs neufs des nouveaux branchements.

A l'issue d'un appel d'offres ouvert, lancé en 2 lots en vue de la fourniture de ces appareils dans le cadre de marchés à bons de commande, la commission d'appel d'offres, réunie le 18 juin 2009, a attribué à la société ZENNER les deux lots ainsi qu'il suit :

- lot n° 1 : compteurs d'eau de calibre 15 mm à 40 mm, pour un montant annuel compris entre un minimum de 45.000 €HT et un maximum de 180.000 €HT,
- lot n° 2 : compteurs d'eau de calibre 60 mm à 200 mm, pour un montant annuel compris entre un minimum de 10.000 €HT et un maximum de 40.000 €HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées pour une durée d'un an renouvelable trois fois, sans que leur durée totale excède quatre ans.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

★ Effacement et mise à niveau de bouches à clé sur les communes de Limoges, Thouron, Nieul, Bonnac-la-Côte, Peyrilhac, Veyrac, Saint-Gence et Saint-Jouvent - Attribution du marché

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la réalisation de travaux d'effacement et de mise à niveau des bouches à clé sur les communes de Limoges, Thouron, Nieul, Bonnac-la-Côte, Peyrilhac, Veyrac, Saint-Gence et Saint-Jouvent.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 juin 2009, a attribué le marché à bons de commandes à intervenir à cet effet à la société STPC, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, et un montant annuel compris entre un minimum de 15.000 €HT et un maximum de 60.000 €HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

RÉHABILITATION DE L'ÎLOT PROVIDENCE – MAÎTRISE D'ŒUVRE – MARCHÉS DE TRAVAUX

★ Réhabilitation de l'îlot Providence – Fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

Suite à un appel d'offres ouvert, le Conseil municipal, par délibération du 7 décembre 2004, a autorisé le Maire à signer un marché avec la Société d'Équipement du Limousin relatif à l'exécution d'un mandat pour la réhabilitation de l'Îlot Providence qui comporte d'une part, la restructuration et l'extension du Musée de la Résistance et, d'autre part la création d'un espace de communication, d'informations, de télédiffusion et d'échanges dénommé espace CITÉ.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'équipe d'architectes Hervé BEAUDOIN et Benoît ENGEL.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées d'avril 2007 à juillet 2008 et le permis de construire a été déposé en juillet 2008.

Il convient à présent d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le Conseil municipal autorise la SELI, mandataire de la Ville, à signer, avec le cabinet Hervé BEAUDOIN et Benoît ENGEL, un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre de l'opération, fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 818.275,65 €HT.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Réhabilitation de l'Îlot Providence – Signature des marchés de travaux

A l'issue d'un appel d'offres ouvert lancé en 24 lots pour l'attribution des marchés de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation de l'Îlot Providence, la commission d'appel d'offres de la SELI, réunie le 19 mai 2009, a procédé à la désignation des prestataires comme suit :

Lot	Désignation	Entreprise présentant l'offre la plus appropriée	Montant de l'offre en €H.T.	Option 1 en €H.T.	Option 2 en €H.T.
1	Fondations spéciales par micropieux	FONDATECH	46.356,00		
2	Gros œuvres - démolitions	CROIZET POURTY	848.320,27		
3	Maçonnerie de pierre - ravalement	BLANCHON	449.367,16		
4	Charpente et ossature métallique	CASTERA	385.845,04		
5	Charpente traditionnelle bois – couverture tuiles	PRAT et FILS	40.220,23		
6	Etanchéité multicouche élastomère	SMAC	51.737,53		
8	Serrurerie	JOUANDOU	62.176,28		
9	Menuiseries intérieures et extérieures bois - parquets	ADAM	610.698,17		
10	Mobilier	NAYL	93.706,92		
11	Cloisons sèches	SOGEB MAZET	342.118,69		
12	Voûtes en staff	CREASTAFF	78.810,40		
13	Murs mobiles	ALGAFLEX	44.958,00		
15	Revêtements de sols durs en pierre et carrelage	TEKNISOL	108.748,37		
16	Revêtements de sols souples	ETANDEX	41.093,31		
17	Peintures sols souples	VACHER	112.272,45		
18	Ascenseurs	KONE	68.100,00		
20	Chauffage - ventilation	SOPCZ	374.263,92		
21	Electricité courants forts et faibles	SOPCZ	338.239,00		
22	Mobilier – agencement et impression graphique	GL EVENTS	386.407,00	22.699,00	
23	Eclairage scénique et câblage	INEO	125.000,00		
24	Equipement audiovisuel - multimédia	PUBLI-SONS	110.573,00		31.900,00

Les lots 7 (Façade rideau acier et bois) et 19 (Plomberie sanitaire) ont été déclarés infructueux.

Le lot 14 (Fauteuils) n'a pas encore fait l'objet d'une étude finalisée.

Le Conseil municipal autorise la SELI, mandataire de la Ville, à signer les marchés à intervenir avec les prestataires retenus. Les lots 7, 14 et 19 feront l'objet d'une prochaine délibération.

ADOPTE à l'UNANIMITE

MUSÉE DES BEAUX-ARTS – TRAVAUX DE RESTRUCTURATION – RESTAURATION ET ACQUISITION D'ŒUVRES

★ Musée des Beaux-Arts – Palais de l'Evêché – Travaux de restructuration-extension – Actualisation de l'enveloppe financière prévisionnelle – Avenant n° 5 à la convention de mandat conclue avec la Société d'Equipement du Limousin

La seconde tranche des travaux de restructuration et d'extension du Musée des Beaux-Arts, qui concerne essentiellement le bâtiment principal, a débuté en septembre 2008.

Il convient d'actualiser l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, afin de tenir compte d'aléas survenus pendant cette seconde phase et de provisionner une somme intégrant notamment l'achat de vitrines destinées à l'exposition de nouveaux émaux.

Le Conseil municipal :

- adopte l'actualisation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de restructuration-extension du Musée des Beaux-Arts, portée de 20.108.941 € HT à 20.769.941 €HT,
- autorise le Maire à signer un avenant n° 5 à la convention de mandat à intervenir à cet effet avec la Société d'Equipement du Limousin.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Musée des Beaux-Arts – Restauration de mobilier – Convention avec le Centre de Formation Professionnelle des Adultes

Plusieurs conventions ont été conclues par le passé entre la Ville et l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, CFPA de Limoges Bâtiments, en vue de la restauration de pièces de mobilier conservées au Musée des Beaux-Arts.

En vue de renouveler cette collaboration, qui permet à l'AFPA de proposer à ses stagiaires des stages de perfectionnement, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à

intervenir avec le CFPA de Limoges Bâtiments, en vue de la restauration d'une console Louis Philippe et d'une commode Louis XV signée Marchant, conservées au Musée des Beaux-Arts.

Seules l'acquisition de la matière d'œuvre et l'édition du dossier de restauration seront facturées à la Ville.

ADOpte à l'UNANIMITE

★ Musée des Beaux-Arts – Acquisitions d'œuvres 2009

Afin d'enrichir le patrimoine culturel détenu au Musée des Beaux-Arts, la Ville procède à des achats d'œuvres. Des particuliers et associations contribuent eux-aussi à cet enrichissement en cédant gracieusement au musée des pièces de collections.

Après avis favorable du Conseil Artistique des Musées de Province, le Conseil municipal autorise l'inscription sur les inventaires du Musée municipal des dons et œuvres acquises à titre payant au cours du 1^{er} semestre figurant ci-après :

EMAIL

Vierge
Léa Sham's
Limoges 2007.
Achat

Enlèvement d'Europe
I Guibert
Limoges 1600
Achat

Coupelle paon
Ervél
Vers 1910
émail peint sur cuivre, monté sur fer forgé
Don Boyer-Notin

Pendentif
Jeanne SOUBOUROU
vers 1960 ?
Limoges
émail peint sur cuivre
Don M. Dufour

Coupelle aux ombellifères
 Boris et Catherine VEISBROT
 vers 1970 ?
 Limoges
 émail peint sur cuivre
 don

Plaquette *Soldat dans la neige*
 Charles FOUQUERAY
 vers 1920-1930 ?
 Paris
 émail en faux-cloisonné sur cuivre
 Don Boyer Notin

Broche
 Georges MAGADOUX
 1940-50
 Limoges
 émail peint sur cuivre
 Don Boyer Notin

PEINTURE

Portrait de F la Fayette
XVIIème
 Huile sur toile
 Achat

I Braud
 Vase
 2004
 Huile sur canson
 Achat

I Braud
 Vase
 2006
 Huile sur canson
 Achat

Courtot
 Lettre de deuil
 1874
 Huile sur panneau
 Don amis des musées

Entrée de Céret par la route de Maureillas
 Frank BURTY-HAVILAND
 vers 1950
 Céret (65)
 huile sur toile
 Don Amis du Musée des Beaux-Arts de Limoges

ADOPTE à l'UNANIMITE

CRYPTE SAINT-MARTIAL – ETUDE ARCHÉOLOGIQUE DU BÂTI ET DES ARCHITECTURES FUNÉRAIRES

Suite à une délibération du Conseil municipal en date du 27 septembre 2007, un Programme Collectif de Recherche a été lancé et une équipe de recherche, ayant pour responsable scientifique l'archéologue et historien Julien DENIS, a été constituée, en vue de procéder à une étude archéologique de la Crypte Saint-Martial.

Une première phase d'étude, concernant l'inventaire et la numérisation des sources de données disponibles (étude lapidaire, inventaire des sépultures, complément d'études documentaires) a été réalisée par M. Julien DENIS.

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 juin 2009, a attribué à la SARL Éveha (Etudes et Valorisations archéologiques), dont le gérant est M. Julien DENIS, le marché à intervenir pour la réalisation de la seconde phase d'étude qui concernera l'étude archéologique du bâti de la partie des vestiges situés à l'emplacement de Saint-Pierre-du-Sépulcre et de Saint-Benoît ainsi que l'étude des architectures funéraires.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- 1) à signer le marché à intervenir avec la SARL Éveha pour une durée de 10 mois et un montant de 89.735 €HT,
- 2) à solliciter auprès de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, une subvention à hauteur de 50 % du montant total hors taxes de cette étude.

ADOpte à l'UNANIMITE

**BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA – CONVENTIONS DE PARTENARIAT
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION
D'OUVRAGES ET AUTRES SUPPORTS CULTURELS**

★ Bibliothèque Francophone Multimédia – Convention de partenariat entre la Ville de Limoges et l'association Agora Francophone Internationale

L'association Agora Francophone Internationale, qui assure la publication de la revue annuelle « L'année francophone internationale », souhaite s'installer à la Bibliothèque Francophone Multimédia, afin de profiter de l'ancrage francophone de la bibliothèque de Limoges et des autres institutions de la ville impliquées dans ce domaine.

Il est proposé de mettre à sa disposition, à titre gracieux, des locaux situés en rez-de-jardin, ce qui permettra à la Bibliothèque Francophone Multimédia de bénéficier de la large diffusion de cette revue pour s'affirmer en tant que bibliothèque de référence dans le domaine de la francophonie.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'association Agora Francophone Internationale afin de fixer les modalités de son hébergement à la Bibliothèque Francophone Multimédia.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Bibliothèque Francophone Multimédia – Convention de partenariat entre la Ville de Limoges, le FRAC-Artothèque du Limousin et le Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin

Depuis 1998, la Bibliothèque Francophone Multimédia comprend un espace artothèque dans le cadre duquel une collection d'estampes contemporaine est proposée gratuitement au public et en accès direct.

Cet espace artothèque constitue un relais du Fonds d'Art Contemporain des communes du Limousin, propriétaire des collections, auquel la Ville verse une cotisation annuelle.

La Bibliothèque Francophone Multimédia et l'Artothèque du Limousin ont souhaité fixer de nouvelles conditions d'emprunt des estampes du relais artothèque de la bibliothèque afin d'améliorer le service proposé tout en mettant l'accent sur la conservation des collections.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat à intervenir à cet effet entre la Ville, l'Artothèque du Limousin et le Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin.

Les modifications suivantes sont apportées :

- la durée du prêt est étendue à trois mois,
- le montant du chèque de caution est fixé à 800 € par œuvre,
- les forfaits cadres et verres brisés sont fixés respectivement à 75 € et 30 €
- le chapitre « conservation » est complété comme suit : « l'abonné s'engage à conserver l'emballage d'origine dans un environnement sec et propre, durant le prêt, à rapporter l'œuvre dans son emballage ou l'emballer avec du papier bulle ».

La cotisation annuelle versée par la Ville au Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin est fixée à 0,04 centimes d'euro par habitant, soit 5.561,04 € pour 2009.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Fourniture d'ouvrages et autres supports culturels – Convention constitutive de groupement de commandes Ville de Limoges - Communauté d'agglomération Limoges Métropole – Caisse des Ecoles – Centre Communal d'Action Sociale

La Ville va prochainement lancer un appel d'offres ouvert en plusieurs lots en vue de la fourniture d'ouvrages et autres supports culturels.

A l'issue de cette procédure, des marchés à bons de commande seront conclus sans montant minimum ni maximum pour une durée d'un an renouvelable trois fois par périodes d'un an.

Afin que la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale puissent utiliser ces marchés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes, confiant à la Ville la gestion de la procédure ainsi que la signature et l'exécution des marchés au nom du groupement.

ADOPTE à l'UNANIMITE

OPÉRA THÉÂTRE - CONSERVATOIRE DE LIMOGES – CONVENTIONS DE PARTENARIAT – MARCHÉ – DROITS D’INSCRIPTION

★ Convention avec l’Agence Technique Culturelle Régionale du Limousin en vue de la coproduction d’une série de concerts

Depuis de nombreuses années, la Ville et l’Agence Technique Culturelle Régionale du Limousin collaborent pour le fonctionnement de l’Orchestre Symphonique Régional de Limoges et du Limousin.

Suite au succès rencontré par les productions d’opéras réalisées en 2006 et 2008, l’Agence Technique Culturelle Régionale du Limousin et l’Opéra Théâtre souhaitent renouveler leur collaboration autour d’un programme de musique vocale (Requiem de Mozart et Stabat Mater de Pergolèse), qui sera donné à Limoges et en Région, pour quatre représentations en mai 2010.

Le budget prévisionnel de l’opération s’élève à 153.717 €HT, réparti comme suit :

- Agence Technique Culturelle Régionale du Limousin : 116.020 €HT,
- Opéra Théâtre : 37.697 €HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de coproduction à intervenir à cet effet entre la Ville et l’Agence Technique Culturelle Régionale du Limousin.

ADOPTE à l’UNANIMITE

★ Convention de partenariat avec le Club ESTER Entreprises

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec le Club ESTER Entreprises pour l’application à ses adhérents d’un tarif préférentiel pour les spectacles programmés par l’Opéra Théâtre dans le cadre de la saison 2009/2010, et en vue de la promotion de cette programmation au sein du réseau d’entreprises de la Technopole.

ADOPTE à l’UNANIMITE

★ Conservatoire de Limoges (Etablissement à rayonnement régional) – Convention de partenariat avec l’association « Trad’Bande » - Projet « Chants paléolithiques »

En partenariat avec l’association « Trad-Bande », qui agit pour la promotion de la musique et de la danse traditionnelles, le département de musique traditionnelle du Conservatoire de Limoges participe à un projet de reconstitution d’un ensemble vocal sur la période du paléolithique.

Cette opération, intitulée « Chants paléolithiques – une conférence en musique », se déroulera en deux temps :

- l’organisation d’une résidence d’été à Allan dans la Drôme, du 18 au 28 juillet 2009, pour les élèves du Conservatoire, dans le cadre des relations établies avec la compagnie Barbaroque de Grignan,
- la présentation d’un spectacle à Limoges en 2010.

Pour la Ville, le coût de cette opération sera de 2.000 € correspondant à sa participation aux frais de déplacement pour la résidence d’été.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l’association « Trad’Bande » pour le versement de cette somme.

ADOpte à l’UNANIMITE

★ Conservatoire de Limoges (Etablissement à rayonnement régional) – Participation de la chorale du Conservatoire au spectacle organisé par l’Ucufratel

Dans le cadre de l’année de la Turquie en France, qui se déroulera de juillet 2009 à mars 2010, l’Union Culturelle franco-turque en Limousin (Ucufratel) prépare plusieurs événements, dont un spectacle au Zénith de Limoges le 17 octobre 2009.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l’Ucufratel, en vue de la participation de la chorale du Conservatoire de Limoges à ce spectacle.

Les parents d’élèves souhaitant assister à cette manifestation bénéficieront du tarif préférentiel de 10 € au lieu de 25 € dans la limite de 200 places.

ADOpte à l’UNANIMITE

★ Conservatoire de Limoges (Etablissement à rayonnement régional) – « Le Musicien à l'écoute de soi : corps et accord »

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat avec un intervenant pour l'organisation de 15 ateliers d'une durée d'une heure destinés aux élèves du Conservatoire, en vue de prévenir la prise de mauvaises postures dans le cadre de la pratique de la musique ou de la danse.

Le coût total de ces séances est de 927,90 €net.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Conservatoire de Limoges – Adaptation du traitement d'air dans divers locaux – Marché négocié avec la société SOPCZ

Il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de travaux d'adaptation du traitement d'air dans divers locaux du Conservatoire de Limoges.

Afin d'obtenir un fonctionnement optimal de l'installation et de préserver sa garantie technique, la commission d'appel d'offres, réunie le 18 juin 2009, a attribué, à cet effet, un marché négocié à la société SOPCZ, qui a réalisé l'ensemble des travaux de chauffage et de ventilation, dans le cadre de l'opération de restructuration-extension du Conservatoire.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché, pour un montant de 25.646,57 € HT et un délai d'exécution de six mois.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE
- M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY
- Mme GENTIL. M. GOURINAT

★ **Conservatoire de Limoges (Etablissement à rayonnement régional) – Droits d’inscription et de location d’instruments pour l’année scolaire 2009/2010.**

Le Conseil municipal adopte, ainsi qu’il suit, les tarifs des droits d’inscription et de location d’instruments de musique au Conservatoire de Limoges pour l’année scolaire 2009/2010 :

	<u>Habitants de Limoges</u>	<u>Habitants hors Limoges</u>
<u>I – DROITS D’INSCRIPTION PAR DISCIPLINES</u>		
<u>1.1 Disciplines collectives seules</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Formation musicale - Culture musicale (Cycle Initiation) - Orchestres et ensembles - Chorales - Art dramatique (Probatoire) - Eveil à la danse - Eveil musical - Musiques traditionnelles (disciplines collectives) - Auditeurs (extérieurs, anciens élèves...) 	37 €	66 €
<u>1.2. Disciplines collectives plus disciplines individuelles ou principales</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Tous cycles (musique, danse, art dramatique) - Musiques traditionnelles (disciplines individuelles) - Classe d’écriture - Musique de chambre - Accompagnement au piano (1^{er} et 2^{ème} cycles) - Direction d’orchestre (formation) - Culture musicale (cycle formation) 	77 €	124 €
<u>1.3. Préparation aux Etudes à caractère pré-professionnel</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Cycle spécialisé (musique, danse, théâtre) Perfectionnement 	112 €	167 €
<u>II - LOCATIONS d’INSTRUMENTS</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - pour l’année scolaire - emprunt après le 31 janvier de l’année scolaire en cours 	67 €	34 €

Les droits d’inscription ne sont pas remboursables sauf en cas de déménagement consécutif à la mutation professionnelle des parents ou de l’élève intervenant avant le 1^{er} janvier de l’année

scolaire en cours et sur présentation d'une demande écrite accompagnée des justificatifs correspondants.

Les élèves bénéficiant des cours d'éveil musical dispensés par des enseignants du Conservatoire de Limoges dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville, les élèves des Classes à Horaire Aménagé Musique ainsi que les élèves ayant obtenu une bourse de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sont exonérés des droits d'inscription.

Les élèves inscrits en cycle spécialisé de Musiques Traditionnelles dans plusieurs établissements dispensant l'enseignement de la musique et de la danse n'acquittent les droits d'inscription que si la discipline dominante est pratiquée au Conservatoire.

Une réduction de 50 % est accordée sur les droits d'inscription aux élèves du Conservatoire qui participent aux activités de l'Harmonie Municipale.

ADOPTE à l'UNANIMITE

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX – PROGRAMMATION DE LA SAISON 2009-2010 STAGES ET ATELIERS

★ Centres culturels municipaux – Saison 2009-2010 – Conventions de partenariat dans le cadre de la programmation du Centre culturel municipal John Lennon

Diverses associations et structures ont sollicité de la Ville la mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel Municipal John Lennon pour l'organisation de concerts, dans le cadre de la saison 2009/2010.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir dans ce cadre avec le groupe Sideburns Sweat, les associations UNBORN, HORIZONS CROISES, la société EUTERPE PROMOTION, la Fédération HIERO, les associations La Grande Noyade, Melting Pop, Scota Powa, Asmatik Turtle et Execution Management.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Centres culturels municipaux – Saison 2009-2010 – Partenariat avec diverses associations

Dans le cadre de la programmation de la saison 2009/2010 des centres culturels municipaux, la Ville pourra être amenée à collaborer avec les structures et associations suivantes :

- Festival international des Francophonies en Limousin pour l'accueil de six spectacles dans les centres culturels municipaux entre le 24 septembre et le 3 octobre 2009.
La Ville versera une somme maximum de 2.500 € afin de co-accueillir deux spectacles de danse qui seront présentés respectivement les 28 et 29 septembre 2009 au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant et les 2 et 3 octobre 2009 au Centre Culturel Municipal Jean Moulin,
- Association Melting Pop, pour l'organisation d'un concert le 14 octobre 2009 au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant, dans le cadre du festival « Pop sur la Ville »,

- Hot-Club Limoges, pour l'organisation de divers concerts au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant,
- Association Mégablast, pour l'organisation de divers concerts et manifestations culturelles au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant,
- Association « Ateneo Republicano Limousin », pour l'organisation du concert « El Comunero » le 18 novembre 2009 au Centre Culturel Municipal John Lennon,
- Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne pour l'organisation de divers spectacles,
- Compagnie O'Navio, pour l'organisation de divers spectacles,
- Scène nationale de Poitiers et Théâtre de Brive, en vue de l'organisation de déplacements pour assister à divers spectacles dont la Ville est partenaire dans le cadre des opérations « Spectacles hors les murs »,
- Société Alhambra Productions, pour l'organisation de concerts au Centre Culturel Municipal John Lennon,
- Théâtre de l'Union, pour le co-accueil de quatre spectacles et d'une exposition,
- le Sirque / Centre des arts du cirque, pour le co-accueil du spectacle « Coma idyllique » de la compagnie Hors Piste le 18 mai 2010 au Centre Culturel Municipal Jean Gagnant,
- Office artistique de la Région Aquitaine (OARA), en vue d'une aide financière de l'OARA afin de faciliter le déplacement et le séjour de certaines compagnies lors de représentations hors Aquitaine,
- Agence technique culturelle régionale du Limousin (ATCRL), en vue d'une aide technique de l'ATCRL lors de la biennale « Danse Emoi » 2009/2010.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les partenaires précités.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Centres culturels municipaux – Saison 2009-2010 – Collaborations diverses dans le cadre de l'organisation des stages et ateliers

Afin de proposer un éventail de stages et d'ateliers divers aux adhérents des centres culturels municipaux au cours de la saison 2009/2010, la Ville fera appel aux artistes, associations et organismes suivants :

- Association Les Enfants Terribles, pour l'organisation de stages pour les enfants autour des arts du cirque,
- Association L'œil écoute, pour l'organisation de stages photo numérique et argentique,
- Cie Caminarem-Teresa Salerno, pour l'organisation de stages de danse contemporaine pour les enfants et les adultes,
- Association Princesse Camion, pour l'organisation de stages d'écriture,
- Lionel Schewzuck, pour l'organisation de stages de sculpture sur bois et sur pierre,
- Association Jonathan, pour l'organisation d'ateliers de yoga, sophrologie et gymnastique,
- Racing Limoges, pour l'organisation d'un atelier « Self Défense » pour les adultes et les jeunes à partir de 15 ans et d'un atelier senior de « judo sans chute »,
- Association du Club des Cinéastes Amateurs du Limousin, pour son intervention le premier jeudi du mois au Centre Culturel Municipal Jean Macé,
- Association MOBE-Mouvement et Bien-être, pour l'organisation d'un atelier de gymnastique sensorielle pour adultes,
- Association Wontanara, pour l'animation de deux journées de danses et percussions africaines pour adultes,
- Karen DELAGE, pour l'organisation de stages d'arts plastiques pour les enfants, les jeunes à partir de 13 ans et les adultes,
- Association Les Passeurs d'Histoires, pour l'organisation de trois stages pour adultes sur l'art de conter,
- Association Découverte Atmosphère et Espace (ADAES), pour l'organisation d'ateliers d'astronomie pour enfants et adultes,
- Association Art Libre, pour l'organisation d'un atelier « Dessin-Peinture-Aquarelle et Modelages » pour adultes,
- Association Droujba, pour l'organisation d'un atelier de conversation de Russe,
- L'avenir de Beaubreuil, pour l'organisation d'un atelier de gymnastique d'entretien pour adultes,
- Le Septain, pour l'organisation d'un atelier de reliure,

- La Retraite Sportive, pour l'organisation d'ateliers de gymnastique pour seniors,
- Association de Viet Taï Chi du Limousin, pour l'organisation d'ateliers de Viet Taï Chi pour adultes,
- La Compagnie Grise, pour l'organisation d'ateliers de jeux de rôle et de stratégie,
- L'Echiquier du Limousin, pour l'organisation d'un atelier d'entraînement pour les enfants aux échecs et de rencontres autour des échecs pour adultes,
- Pascale SETTERS, pour l'organisation d'ateliers d'éveil et d'initiation à la danse pour les enfants jusqu'à 7 ans,
- Association Taïko, pour l'organisation d'un stage de marionnettes pour les enfants.

Des stages seront par ailleurs proposés à l'occasion de la venue de certaines compagnies de danse dans le cadre de la programmation spectacles des centres culturels municipaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir dans ce cadre entre la Ville et les artistes, associations ou organismes concernés.

ADOPTE à l'UNANIMITE

ARCHIVES MUNICIPALES – PROGRAMME D’ACTIVITÉS 2009 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le service des Archives municipales développera en 2009 des actions susceptibles d’être subventionnées par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Les actions concernées sont, notamment :

- la campagne de restauration des archives anciennes (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles) et modernes (plans, registres d’état civil, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles), commencée depuis 1999,
- le programme d’activités éducatives mis en place à destination des écoles primaires,
- le programme de microfilmage des archives anciennes (XII^{ème}-XVIII^{ème} siècles) et de numérisation des plans (XVIII^{ème}-XX^{ème} siècles),
- le programme d’exposition et de publication du service.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter auprès de l’Etat, Ministère de la Culture et de la Communication, une subvention pour le programme d’activités 2009 des Archives municipales.

ADOpte à l’UNANIMITE

**OFFICE DE TOURISME – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION SIGNÉE LE 19 MAI 2009
ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET L’OFFICE DE TOURISME**

La Ville a procédé au recrutement d’un animateur de l’Architecture et du Patrimoine.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l’avenant n° 1 à intervenir à la convention conclue le 19 mai 2009 entre la Ville et l’Office de Tourisme afin de définir les relations entre cet animateur et l’Office de Tourisme et de préciser les modalités de mise en œuvre du label Ville d’art et d’histoire.

ADOPTÉ

N’a pas pris part au vote :

□ M. VAREILLE

MISE À JOUR ET HÉBERGEMENT DES PLANS INTERACTIFS DE LA VILLE DE LIMOGES ET DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLÉ

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la mise à jour et de l'hébergement des plans interactifs de la Ville et du territoire de Limoges Métropole.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un marché à bons de commande conclu par la Ville au nom du groupement pour une durée d'un an renouvelable deux fois par période d'un an et des montants annuels minimum de 5.000 €HT et maximum de 50.000 €HT.

ADOPTE à l'UNANIMITE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal attribue diverses subventions à des associations qui en ont fait la demande pour un montant total de 36.646 €

Le détail des subventions est consultable au secrétariat du Conseil municipal.

ADOPTE à l'UNANIMITE

SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE LIMOGES CSP – CONVENTION DE PARTENARIAT - SAISON 2009-2010

Pour la saison 2009/2010 le Limoges CSP évoluera en Pro B.

Le projet de budget présenté par le club pour cette prochaine saison s'élève à 2.716.000 €

Le Conseil municipal :

- donne son accord à l'attribution d'une subvention de 773.310 € au Limoges CSP au titre de la saison 2009/2010 et autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet avec la SASP Limoges CSP conformément à l'article L 113-2 du Code du Sport,
- autorise le Maire à signer avec la SASP Limoges CSP une convention sur la base de l'article L 113-3 du Code du Sport concernant l'attribution, à l'issue de la saison, d'une éventuelle prime de montée en Pro A, pour un montant de 126.666 €

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- Mme BIARDEAUD
- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

CLUBS SPORTIFS – VERSEMENTS D'ACOMPTE POUR LA SAISON 2009-2010 CONVENTIONS DE PARTENARIAT

★ Versement d'un acompte au titre de la saison 2009/2010 à la SASP USAL Rugby

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2009/2010, certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement à la SASP USAL Rugby d'un acompte de 168.000 € au titre de la saison 2009/2010.

Le montant de la subvention annuelle au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation d'un prochain Conseil municipal.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Versement d'un acompte au titre de la saison 2009/2010 au LABC

Le LABC vient d'accéder au championnat professionnel de la Ligue Féminine de basket-ball.

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2009/2010, certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement au LABC d'un acompte de 90.000 € au titre de la saison 2009/2010.

Le montant de la subvention annuelle au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation d'un prochain Conseil municipal.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Versement d'un acompte au titre de la saison 2009/2010 au Limoges Football Club

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2009/2010, certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement au Limoges Football Club d'un acompte de 40.000 € au titre de la saison 2009/2010.

Le montant de la subvention annuelle au titre de cette saison sera défini dans une convention de partenariat soumise à l'approbation d'un prochain Conseil municipal.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Versement d'un acompte au titre de la saison 2009/2010 au Limoges Handball 87

Dans l'attente de la production des comptes de la saison 2008/2009, certifiés conformes par un commissaire aux comptes, le Conseil municipal autorise le versement au Limoges Handball 87 d'un acompte de 36.000 € au titre de la saison 2009/2010.

Le montant de la subvention annuelle au titre de cette saison sera défini dans un contrat d'objectifs soumis à l'approbation d'un prochain Conseil municipal.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Politique d'aide aux clubs sportifs – Convention de partenariat avec l'ASPTT Limoges

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Limoges attribue des subventions à l'ASPTT Limoges, club omnisports qui joue un rôle important pour le développement de la pratique sportive sur le territoire de la commune et qui comporte par ailleurs, depuis la saison 2008/2009, une section de hockey sur glace.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et l'ASPTT Limoges pour la saison 2009/2010 et dans ce cadre lui attribue :
 - une subvention d'un montant de 215.000 €, décomposée de la façon suivante :
 - 121.250 € au titre du financement de l'association omnisports,
 - 93.750 € à titre de participation exceptionnelle au coût de fonctionnement des installations sportives sur le site de Buxerolles,

Cette subvention sera versée après production des comptes de la saison 2008/2009, selon un échéancier préétabli,

- une subvention pour la location de la glace qui lui sera facturée par le délégataire de la patinoire. Le montant prévisionnel de cette subvention est estimé à 81.000 € Elle sera versée sous la forme de trois acomptes d'un montant de 20.000 € et d'un solde prenant en compte l'occupation réelle de la patinoire pendant la durée de la convention,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'ASPTT Limoges.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

- Politique d'aide aux clubs sportifs – Convention de partenariat avec l'Association Limoges Sporting Club de Glace

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Limoges attribue des subventions à l'association Limoges Sporting Club de Glace.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et l'association précitée pour la saison 2009/2010,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet, définissant les obligations du club ainsi que les conditions d'attribution des subventions municipales, notamment la subvention pour la location de la glace qui lui sera facturée par le délégataire de la patinoire. Le montant prévisionnel de cette dernière subvention est estimé à 70.000 € Elle sera versée sous la forme de trois acomptes d'un montant de 17.500 € et d'un solde prenant en compte l'occupation réelle de la patinoire pendant la durée de la convention.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

★ Politique d'aide aux clubs sportifs – Convention de partenariat avec l'association Club de Patinage Artistique de Limoges

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Limoges attribue des subventions au Club de Patinage Artistique de Limoges.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et le club précité pour la saison 2009/2010,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet, définissant les obligations du club ainsi que les conditions d'attribution des subventions municipales notamment la subvention pour la location de la glace qui lui sera facturée par le délégataire de la patinoire. Le montant prévisionnel de cette dernière subvention est estimé à 38.000 € Elle sera versée sous la forme de trois acomptes d'un montant de 9.400 € et d'un solde prenant en compte l'occupation réelle de la patinoire pendant la durée de la convention.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

SÉJOUR SPORTEZ-VOUS BIEN AU LIORAN – ETÉ 2009

Dans le cadre des opérations « Sportez-Vous Bien », la Ville souhaite organiser, conjointement avec la Caisse des Ecoles, un séjour sportif du 6 au 12 août 2009 au centre de vacances du Lioran, pour 36 jeunes âgés de 13 à 16 ans.

Ce séjour, qui comprendra trois stages de 12 participants chacun, leur proposera la découverte d'activités de pleine nature (tir à l'arc, orientation...) ainsi que la pratique d'une activité spécifique au choix (équitation, VTT descente ou escalade).

La participation par enfant sera de 30,10 € la journée pour les enfants domiciliés à Limoges et de 39,85 € pour les enfants domiciliés hors de Limoges.

Le Conseil municipal donne son accord à l'organisation de ce séjour, dont le coût pour la Ville est évalué à 8.000 €

ADOPTE à l'UNANIMITE

WEEK-END DU SPORT EN FAMILLE LIMOGES GRANDEUR NATURE – DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2009

Afin de promouvoir la pratique familiale des sports de pleine nature, la Ville organisera, le dimanche 27 septembre 2009, la cinquième édition de l'opération « Limoges Grandeur Nature », qui aura lieu cette année en bords de Vienne et au parc de l'Auzette.

Cette manifestation, qui se déroulera dans le cadre du « Week-End du Sport en Famille », sera ouverte gratuitement à tout public.

26 associations représentant 20 disciplines sportives y participeront, en proposant des ateliers de découverte ainsi que des actions de sensibilisation au handicap, au respect de l'environnement et à la sécurité des pratiquants.

Les participants pourront accéder librement aux activités proposées et un tee-shirt sera remis à toute équipe ayant réalisé au moins huit activités.

Plusieurs temps forts marqueront cette journée, dont l'opération « mille pagaies » organisée par le Comité Régional de Canoë Kayak en association avec les clubs locaux et la course parents/enfants proposée par les clubs d'athlétisme.

Le coût direct pour la Ville de cette manifestation est évalué à 20.000 €

Le Conseil municipal :

- 1) donne son accord à l'organisation de la cinquième édition de l'opération « Limoges Grandeur Nature »,
- 2) autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir entre la Ville et les associations concernées.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**ORGANISATION DE LA COURSE PÉDESTRE « LES BOUCLES DE LA PORCELAINES »
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CONVENTION AVEC LE
RACING CLUB MUNICIPAL DE LIMOGES**

En partenariat avec le Racing Club Municipal, la Ville organisera, le 11 octobre 2009, la troisième édition de la manifestation pédestre tout public intitulée « Les Boucles de la Porcelaine ».

Le départ et l'arrivée des différentes épreuves auront lieu sur le nouveau Pont sur la Vienne.

Ces épreuves comprendront :

- un semi-marathon (départ à 9 h),
- une course de 10,5 km (départ à 9 h),
- une randonnée pédestre de 10 km (départ à 10 h).

En vue de l'organisation de cette manifestation, qui sera par ailleurs inscrite au calendrier fédéral des courses hors stade, le Conseil municipal :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8.000 € au Racing Club Municipal,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec cette association.

ADOpte à l'UNANIMITE

INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES – MODIFICATION DES REDEVANCES

Le Conseil municipal adopte les tarifs des redevances demandées aux utilisateurs des installations sportives municipales, qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2009.

PALAIS DES SPORTS ET DES FETES

TARIFS D'UTILISATION POUR 2009 - 2010

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<u>A - Manifestations sportives, culturelles et sociales</u>		
- Associations ou organismes de Limoges : Remboursement frais de fonctionnement	585,00 Euros (Forfait)	Non soumis à la TVA
- Associations ou organismes hors Limoges	5 % sur recette avec perception minimale de 820,00 Euros	Non soumis à la TVA
<u>B - Manifestations à caractère de spectacle à but lucratif</u>		
- Par des professionnels du spectacle	10 % hors TVA sur recette avec perception minimale de 1.640,00 Euros hors TVA	TVA au taux en vigueur en sus
- Par des associations ou organismes non professionnels du spectacle	5 % hors TVA sur recette avec perception minimale de 820,00 Euros hors TVA	TVA au taux en vigueur en sus
<u>C- Autres manifestations à but non lucratif</u>		
<u>FRAIS ANNEXES</u>		
- Protection du sol	340,00 Euros (forfait)	TVA au taux en vigueur en sus
- Installation du ring	245,00 Euros (forfait)	
- Matériel scénique - location et mise en place	538,00 Euros (forfait)	

PISCINES**TARIFS D'UTILISATION POUR 2009 - 2010**

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<u>PISCINES CHAUFFEES OU CLIMATISEES</u>		
Bain individuel	2,90 Euros	
Abonnement Trimestriel	68,00 Euros	
Abonnement 5 bains - plein tarif	9,60 Euros *	
Abonnement 5 bains - tarif réduit	4,80 Euros *	
<ul style="list-style-type: none"> - jeunes de 4 à 18 ans (gratuité jusqu'à 4 ans) - étudiants jusqu'à 25 ans - handicapés domiciliés à Limoges - demandeurs d'emploi domiciliés à Limoges 		
Abonnement 10 bains - plein tarif	18,40 Euros *	
Abonnement 10 bains - tarif réduit	9,20 Euros *	
<ul style="list-style-type: none"> - jeunes, étudiants handicapés et demandeurs (identique abonnement 5 bains) 		
Cabine	1,30 Euros	
<u>TARIF GROUPES</u>		
- Plein tarif, l'unité	1,84 Euros	Paiement sur titre administratif uniquement
- Tarif réduit, l'unité	0,92 Euros	
<ul style="list-style-type: none"> - jeunes de 4 à 18 ans (gratuité jusqu'à 4 ans) - étudiants jusqu'à 25 ans 		
<u>1 HEURE LIGNE D'EAU</u>		
(pour sociétés commerciales)	38,00 Euros	Paiement sur titre administratif uniquement
<u>ACTIVITES NAUTIQUES</u>		
<u>Leçons de natation</u>		
L'unité (1 à 4 personnes)	5,00 Euros	
Carnet de 10 leçons	43,00 Euros	
<u>Cours aquagym</u>		
L'unité	2,90 Euros	
Carnet de 10 leçons	24,50 Euros	

* Date limite de validité : Un an à compter de la première utilisation

SALLE MUNICIPALE DES SPORTS - GYMNASES

TARIFS D'UTILISATION POUR 2009 - 2010

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<u>I - SALLE MUNICIPALE</u>		
<u>A - Manifestations sportives, culturelles et sociales</u>		
- Associations de Limoges - Associations hors Limoges	Gratuité 5 % sur recette éventuelle avec perception minimale de 292,00 Euros	Non soumis à TVA
<u>B - Manifestations à caractère de spectacle à but lucratif</u>		
- Par des professionnels du spectacle sportif ou autre ou par des associations et organismes non professionnels du spectacle	5 % hors TVA sur recette avec perception minimale de 610,00 Euros hors TVA	TVA au taux en vigueur en sus
<u>C - Autres manifestations à but non lucratif</u>		
	292,00 Euros hors TVA Forfait	TVA au taux en vigueur en sus
<u>FRAIS ANNEXES</u>		
- Protection du sol - Installation du ring - Matériel scénique - location et mise en place	340,00 Euros (forfait) 245,00 Euros (forfait) 538,00 Euros (forfait)	TVA au taux en vigueur en sus
<u>II - GYMNASES (TENNIS)</u>		
<u>Tous usagers</u>		
- 1 heure	7,20 Euros	
- Carte 5 heures	28,20 Euros *	
- Carte 10 heures	49,00 Euros *	
- Badge	5,00 Euros	
<u>Associations hors Limoges</u>		
- 1 heure	8,45 Euros	
- Abonnement 5 heures	37,00 Euros	
- Abonnement 10 heures	65,00 Euros	Paiement sur titre administratif uniquement

TERRAINS DE SPORTS

TARIFS D'UTILISATION POUR 2009 - 2010

DESIGNATION	TARIFS	OBSERVATIONS
<p><u>HONNEUR BEAUBLANC (1)</u></p> <p>- Match sans recette - Match avec recette</p>	<p>75,00 Euros 5 % sur recette</p>	<p>Forfait Perception minimale de 75,00 Euros</p>
<p><u>ANNEXE I BEAUBLANC (1)</u></p> <p>- Match sans recette - Match avec recette</p>	<p>15,50 Euros 5 % sur recette</p>	<p>Forfait Perception minimale de 15,50 Euros</p>
<p><u>HONNEUR SAINT LAZARE (1)</u></p> <p>- Match sans recette - Match avec recette</p>	<p>43,00 Euros 5 % sur recette</p>	<p>Forfait Perception minimale de 43,00 Euros</p>
TENNIS plein air	5,20 Euros	l'heure
Abonnement	19,50 Euros*	5 heures

(1) Tarification applicable aux sociétés sportives commerciales et aux clubs hors Limoges

* Date limite de validité : un an à compter de la première utilisation

ADOPTE à l'UNANIMITE

INSTALLATIONS SPORTIVES UNIVERSITAIRES – CONVENTION AVEC L’UNIVERSITÉ DE LIMOGES

Les installations sportives universitaires, notamment le site de la Borie, présentent un intérêt majeur non seulement pour les étudiants mais aussi pour le mouvement sportif local.

Afin de continuer à faire bénéficier les clubs sportifs et les écoles primaires de Limoges de créneaux d’utilisation, à titre gratuit, dans les équipements sportifs universitaires pour l’année scolaire 2009/2010, le Conseil municipal :

- décide qu’en contrepartie, la Ville mettra gratuitement à disposition les installations sportives municipales au bénéfice du service universitaire des activités physiques et sportives, du département STAPS et de l’IUFM,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir à cet effet avec l’Université de Limoges.

ADOpte à l’UNANIMITE

PATINOIRE OLYMPIQUE MUNICIPALE – TARIFICATION DE LA SAISON 2009-2010 APPROBATION

Conformément aux termes du contrat d'affermage relatif à la gestion et à l'exploitation de la Patinoire Olympique municipale, la SARL NEREE, gestionnaire de l'équipement, a transmis à la Ville sa proposition tarifaire pour la saison 2009/2010.

Le Conseil municipal approuve ces tarifs, qui s'établissent comme suit et seront applicables du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010.

PRESTATIONS	Tarifs TTC Saison 2009-2010
ENTREES PUBLIC	
Entrée enfant – 12 ans	3,40 €
Entrée accompagnateur	1,50 €
Entrée étudiant	4,00 €
Entrée demandeur d'emploi	4,00 €
Entrée adulte	4,40 €
Forfait enfant – 12 ans (entrée + patins)	5,00 €
Forfait adulte entrée patinoire + patins	7,00 €
Forfait Famille (2 adultes + 2 enfants)	18,00 €
Tarif soirée spéciale	+ 1,00 à 2,00 €(selon thème)
Entrée centre de vacances patins inclus	4,00 €(1 gratuité accompagnement pour 10)
Entrée Comité d'Entreprise	15 % de réduction immédiate dès 1 ^{er} billet
CARTES de FIDELITE : une gratuité pour 10 entrées payantes	
Enfant – 12 ans	34,00 €
Adulte	44,00 €
Forfait enfant – 12 ans	50,00 €
LOCATION de GLACE	
Location horaire clubs sportifs	88,00 €
Location horaire (hors plannings - clubs été)	50,00 €
Locations horaires (hors planning clubs)	80,00 €/heure
Locations glace hors planning clubs (3H)	750,00 €(en semaine)
Locations glace hors planning clubs (3H)	900,00 €(jeudi, vendredi et samedi soir)
Locations glace hors planning clubs (3H)	1.800,00 €(samedi, mercredi ou dimanche après-midi)
Locations glace hors planning clubs (3H)	1.800,00 €(tout après-midi en vacances scolaires)
Locations glace hors planning clubs (3H)	500,00 €(matins)
COURS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS	
Cours collectifs (1 heure) dont entrées + patins	7,60 €
Carte 12 cours collectifs	76,00 €

Cours particulier (1 heure)	10,00 €
Carte 12 cours particuliers	100,00 €
Tarif réduit pour les scolaires des écoles maternelles et primaires de la Ville et de la Communauté d'Agglomération	2,15 €
Tarif autres scolaires	2,15 €
Créneau horaire scolaire (forfait avec monitrice BEES)	32,00 €
Forfait scolaire pour horaire attribué et non utilisé sans monitrice	20,00 €
Forfait scolaire pour horaire attribué et non utilisé avec monitrice	40,00 €
DIVERS	
Locations de l'espace pour spectacles	Sur devis selon caractéristiques techniques du spectacle
Location salle séminaire ½ journée	60,00 €
Location salle séminaire journée	100,00 €
Affûtage patins	5,00 €

ADOpte à l'UNANIMITE

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE – PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE LIMOGES POUR L'ANNÉE 2009

Par délibération du 23 mars 2009, le Conseil municipal a fixé les participations financières de la Ville pour l'année 2009 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Conformément à la procédure mise en œuvre pour les participations financières de chaque partenaire (Etat, Collectivités Territoriales et autres organismes) d'autres dossiers peuvent faire l'objet de financements.

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville participera financièrement à des opérations complémentaires pour l'exercice 2009 telles qu'elles figurent au tableau ci-après, pour un montant total de 50.488 €

Participations financières de la Ville pour 2009

STRUCTURE	INTITULE de l'ACTION	Montants proposés 2009
Séjours et camps		
Aurence Loisirs Jeunesse	Séjours et camps	9.616 €
A.S.C. Bellevue Naugeat	Séjours et camps	2.844 €
Association ALIS	Séjours et camps	1.980 €
Association B 58	Séjours et camps	4.063 €
C.A.P.F.	Séjours et camps	3.927 €
Association CHAPEAU MAGIQUE	Séjours et camps	5.044 €
Centre de Loisirs Jeunes	Séjours et camps	2.298 €
Association VITAL	Séjours et camps	1.625 €
A.L.S.E.A.	Séjours et camps	2.000 €
Sous-total		33.397 €
Autres participations		
Centre d'Animation des Portes Ferrées	Aide au fonctionnement	4.000 €
Association pour la Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine	Edition d'une plaquette "Immigration des Suds en Limousin"	5.000 €

Etoile Sportive de Beaubreuil	Fonctionnement	1.000 €
Sporting club du Vigenal	Agent développement football	3.000 €
Le Chapeau Magique	accueil de loisirs maternel	108 €
Le Chapeau Magique	accueil de loisirs 6-14 ans	483 €
Jeunesse Education Loisirs	Accompagnement scolaire	2.500 €
Jeunesse Education Loisirs	Ateliers	1.000 €
Sous-total		17.091 €
TOTAL GENERAL		50.488 €

- arrête les modalités de versement de ces subventions.

ADOPTÉ

N'ont pas pris part au vote

- MM. DANIEL, DEBRACH, ALMOSTER
concernant l'attribution de subventions aux associations dont ils sont membres du bureau, du conseil d'administration ou du comité directeur.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CRÈCHES MULTI-ACCUEIL MUNICIPALES

Suite à la réorganisation de l'accueil familial des jeunes enfants, un nouveau règlement général des crèches multi-accueil municipales, intégrant dans un seul document l'accueil petite enfance en crèche collective et l'accueil au domicile des assistantes maternelles, a été établi. Ce règlement apporte par ailleurs les modifications tarifaires suivantes, afin de mieux répondre aux contraintes de gestion et d'adapter le service à la demande des familles :

- application d'une majoration de 25 % en cas de déménagement hors de la commune, avec maintien de l'enfant en crèche,
- application d'une déduction en cas d'absence de l'enfant pour maladie supérieure à trois jours ouvrés consécutifs.

Le Conseil municipal adopte le nouveau règlement général des crèches multi-accueil municipales et décide que celui-ci entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2009.

ADOPTÉ

S'est abstenu

▫ M. COGNÉRAS

Ont voté contre :

▫ M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE CONDORCET ROUSSILLON – CONTRÔLE TECHNIQUE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre de l'opération d'extension et de restructuration du groupe scolaire Condorcet Roussillon, dont le programme a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 29 mai 2009, un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de confier à un prestataire l'exercice des missions de contrôle technique (mission L (solidité des ouvrages) + S (sécurité des personnes dans les ERP) + Hand (accessibilité des constructions) + LE (solidité des existants)).

La commission d'appel d'offres, réunie le 11 juin 2009, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la société CETE APAVE SUD EUROPE, pour un montant global de 68.000 €HT, réparti en trois tranches, dont les délais d'exécution dépendront du phasage et du déroulement des travaux :

- tranche ferme :28.100 €HT,
- tranche conditionnelle 1 :12.600 €HT,
- tranche conditionnelle 2 :27.300 €HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché de contrôle technique à intervenir avec la société susvisée.

ADOPTE à l'UNANIMITE

DÉNOMINATION ET NUMÉROTAGE DE VOIES

Le Conseil municipal :

- 1) donne son accord aux propositions de dénomination et de numérotage des voies suivantes :
 - Beaune-les-Mines
 - rue Violette Szabo, commençant avenue Georges Guingouin et se terminant rue de Peyrat,
 - prolongement de la rue Pablo Picasso, commençant avenue Georges Guingouin et se terminant rue Salvador Dali,

 - Zone d'activités Nord 3
 - rue Enzo Ferrari, commençant rue Amédée Gordini et desservant un ensemble d'habitations,

 - Landouge
 - rue Jack London, commençant rue de Beauvais et se terminant rue de la Déliade,
 - rue Bernard Clappier, commençant rue du Cavou et se terminant rue de la Baconie,

 - Le Grand Theil
 - rue Anna Marly, commençant rue du Grand Theil et desservant un ensemble d'habitations,

 - Le Roussillon
 - rue de Delft, commençant et se terminant rue de Pilsen,

 - Saint-Lazare
 - prolongement de la rue Alphonse Denis, commençant rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs et se terminant rue Louise Michel,

- Chastaingt
 - rue André Méricou, commençant rue de Bournazel et desservant un ensemble d'habitations.

- 2) dénomme l'école élémentaire de Beaune-les-Mines « école élémentaire Jacques Brel », en cohérence avec la dénomination déjà retenue pour l'école maternelle du même groupe scolaire.

ADOPTE à l'UNANIMITE

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU BAS FARGEAS – MATÉRIELS DE SIGNALISATION CONVENTIONS CONSTITUTIVES DE GROUPEMENT DE COMMANDES

★ Aménagement de la rue du Bas Fargeas à Limoges - Convention constitutive de groupement de commandes – Appel d’offres ouvert

Le réaménagement de la voirie de la rue du Bas Fargeas ainsi que la réhabilitation préalable des réseaux d’eau potable et d’assainissement, sis dans cette voie, sont envisagées.

Les compétences voirie et assainissement relevant de Limoges Métropole et la compétence eau potable de la Ville de Limoges, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d’agglomération, en vue du lancement d’une procédure unique de consultation des entreprises.

Les travaux seront traités dans le cadre d’un appel d’offres ouvert lancé par Limoges Métropole en trois lots :

- lot n° 1 : Voirie,
- lot n° 2 : Assainissement,
- lot n° 3 : Eau potable,

chaque collectivité s’assurant de l’exécution des marchés relevant de sa compétence.

ADOPTE à l’UNANIMITE

★ Fourniture de signalisation – Lot n° 1 : Signalisation temporaire et permanente – Lot n° 2 : Plaques de rues et totems signalétiques - Convention constitutive de groupement de commandes – Marchés à bons de commande – Appel d’offres ouvert

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d’agglomération Limoges Métropole en vue de l’acquisition de signalisation temporaire et permanente, de plaques de rues et de totems signalétiques.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en deux lots, comme suit :

- lot n° 1 : Signalisation temporaire et permanente,
- lot n° 2 : Plaques de rue et totems signalétiques.

A l'issue de cette procédure, des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTE à l'UNANIMITE

ESPACES VERTS – PRESTATIONS ET FOURNITURES DIVERSES - ATTRIBUTION DE MARCHÉS

★ Prestations d'élagage des arbres – Appel d'offres ouvert – Attribution de marché

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en vue de la fourniture de prestations d'élagage d'arbres.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie les 4 et 24 juin 2009, a attribué le marché à bons de commandes à intervenir à la société Des Racines aux Branches pour une durée d'un an renouvelable trois fois par périodes d'un an, sans montant minimum ni maximum.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Réalisation de clôtures – Appel d'offres ouvert – Attribution de marchés

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en deux lots en vue de la construction de clôtures.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 24 juin 2009, a attribué :

- le lot 1 : Travaux de clôtures d'alignement à la société SOTEC,
- le lot 2 : Travaux de clôtures d'équipements municipaux à la SARL STPC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande à intervenir avec les sociétés susvisées, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par périodes d'un an, sans montant minimum ni maximum.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Travaux de rénovation de surfaces minérales et d'équipements en divers espaces verts de la Ville de Limoges – Appel d'offres ouvert – Attribution de marché

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la réalisation de travaux de rénovation de surfaces minérales et d'équipements en divers espaces verts de la Ville.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 juin 2009, a attribué à la SAS Eurovia PCL le marché à bons de commande à intervenir à cet effet, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Acquisition de fournitures diverses pour l'entretien des espaces extérieurs pour la Ville de Limoges et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole - Appel d'offres ouvert – Attribution de marchés

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert en 16 lots en vue de l'acquisition de fournitures diverses pour l'entretien des espaces extérieurs.

Les lots 1, 2, 3 et 4 de cet appel d'offres font l'objet d'une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée de l'examen des offres, réunie le 24 juin 2009, a attribué comme suit les marchés à bons de commande d'une durée d'un an, renouvelable trois fois par périodes d'un an, sans montant minimum ni maximum :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Attributaire</i>
1	Arbres et conifères	Pépinières Van Den Berk
2	Arbustes, plantes de terre de bruyère et rosiers	Pépinières Charentaises
3	Vivaces	Pépinière Plandanjou
4	Fournitures d'arrosage	Arrolimousin
5	Gazons	SAS CPA Serre
6	Bulbes	Les Tulipes de France
7	Terreau de semis, bouturage, suspensions et vasques	SAS CPA Serre
8	Terreau pour plantes annuelles, bisannuelles et chrysanthèmes	Tourbières de France
9	Terreau pour plantes vertes, primevères, plantes de pépinières et plantes vivaces	Tourbières de France
10	Engrais à action lente et engrais enrobés	SAS CPA Serre
12	Engrais horticoles	SAS BHS
13	Régulateurs de la physiologie végétale	Equisétum
14	Aliments pour animaux	Espaces Vert du Limousin
15	Produits herbicides	SAS CPA Serre
16	Produits phytosanitaires divers	SAS CIC

Le lot n° 11 : Amendements et engrais agricoles a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Fourniture de matériels horticoles pour l'année 2009 - Appel d'offres ouvert – Attribution de marchés

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert en 9 lots pour la fourniture de matériels horticoles.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 juin 2009, a attribué comme suit les marchés à bons de commande :

LOTS		SOCIETES	PRIX TTC en €
1	tondeuse rotative auto tractée	SAS Moulinjeune	2 918.84 €
3	balai ramasseur de feuilles	SA Bouchaud	13 356.00 €
4	broyeur de branches	SA Soury Jardis Loisirs	30 100.78 €
6	tracteur de moins de 50CV	SA Soury Jardis Loisirs	33 800.00 €
7	mini pelle à chenilles	Omnimat Solimat	45 448.00 €
8	tondeuse pour green de golf	SAS Moulinjeune	29 227.85 €
9	fraise à neige	SAS Moulinjeune	1 865.76 €

Les lots n° 2 « tondeuses rotatives autoportées » et n° 5 « traceuses de terrains de sport » ont été déclarés infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Fourniture de petits matériels horticoles – Avenant n° 1 au marché à bons de commande conclu avec la société MOULINJEUNE

Un marché à bons de commande a été conclu avec la société MOULINJEUNE pour l'acquisition de petits matériels horticoles, pour un montant annuel compris entre un minimum de 10.000 €HT et un maximum de 40.000 €HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché afin de prendre en compte un nouveau bordereau de prix.

ADOPTE à l'UNANIMITE

AIRES DE STOCKAGE DE CONTAINERS POUR ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE – CONVENTION AVEC LA COPROPRIÉTÉ « MARCEL MADOUMIER »

La mise en vente des logements dont la Ville de Limoges était propriétaire 22, rue Marcel Madoumier a entraîné la constitution d'une copropriété, dénommée « Marcel Madoumier ».

Le Conseil municipal :

- 1) autorise la mise à disposition gratuite, au profit de cette copropriété, d'une emprise d'une surface de 3 m² sise 26, rue Marcel Madoumier, pour le stockage de containers à ordures,
- 2) autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante.

ADOPTE à l'UNANIMITE

TRAVAUX À RÉALISER SUR LE PATRIMOINE BÂTI – MARCHÉ – AUTORISATION D'URBANISME

- ★ **Travaux à réaliser dans le patrimoine bâti de la Ville de Limoges, de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, du Syndicat Mixte du Parc des Expositions de Limoges et du Centre Communal d'Action Sociale – Lot 9 : Peinture – Attribution du marché à bons de commande**

Dans le cadre des travaux à réaliser sur le patrimoine bâti de la Ville, de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, du Syndicat Mixte du Parc des Expositions de Limoges et du Centre Communal d'Action Sociale, une nouvelle consultation des entreprises ayant déposé une offre a été réalisée concernant le lot n° 9 : Peinture, qui avait été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres de la Ville, le 12 mai 2009.

Cette commission, à nouveau réunie le 18 juin 2009, a attribué le lot susvisé à la société GUILLET et Fils, qui propose un rabais de 60 %.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec cette société pour une durée de seize mois à compter de sa date de notification.

ADOPTE à l'UNANIMITE

- ★ **Autorisation d'urbanisme**

Le Conseil municipal habilite le Maire à solliciter l'autorisation d'urbanisme nécessaire en vue de la rénovation des façades du bâtiment modulaire abritant le restaurant municipal.

ADOPTE à l'UNANIMITE

**PARC AUTOMOBILE – ACQUISITION DE VÉHICULES ET DE FOURNITURES
ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

**★ Acquisition de véhicules légers en 21 lots pour l'année 2009 – Appel d'offres ouvert –
Attribution de marchés**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en 21 lots en vue de la fourniture de véhicules légers pour la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, dans le cadre d'un groupement de commandes.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 24 juin 2009, a attribué les marchés comme suit :

LOTS	VEHICULES	SOCIETES	PRIX TTC en €
1	1 véhicule particulier 5pl 5 portes SSP 95	Limoges Diffusion Automobiles	9.555,50 €
2	1 véhicule particulier break 5pl 5 portes diesel	Limoges Diffusion Automobiles	12.935,00 €
3	1 véhicule particulier 5pl 5 portes diesel	Limoges Diffusion Automobiles	17.682,90 €+ 2.500 €de reprise
4	1 véhicule particulier 5pl 5 portes diesel	Limoges Diffusion Automobiles	10.234,50 €
5	3 véhicules particuliers 4pl 3 portes GPL	Midi Auto 87	24.559,50 €+ 1.000 €de reprise
6	1 véhicule particulier 4pl 3 portes diesel	Midi Auto 87	9.395,50 €
7	2 véhicules particuliers break 5pl 5 portes diesel	Grands Garages du Limousin	22.838,00 €
8	1 véhicule particulier break 5pl 5 portes diesel	Limoges Diffusion Automobiles	10.381,50 €
9	1 véhicule particulier break 5pl 5 portes diesel	Midi Auto 87	15.988,00 €
10	2 véhicules camionnette tôle GNV	Midi Auto 87	29.033,16 €

11	2 véhicules camionnette tôle diesel	Grands Garages du Limousin	24.064,40 €+ 1.000 €de reprise
12	1 véhicule camionnette tôle GNV	Midi Auto 87	14.916,58 €
13	1 véhicule camionnette frigorifique diesel	Grands Garages du Limousin	27.706,13 €
14	2 véhicules petit utilitaire benne électrique	Pacific Auto	47.401,94 €
15	1 véhicule fourgon tôle L2H2 diesel	Ital auto	20.846,38 €
16	1 véhicule fourgon tôle L2H2 diesel	Ital auto	21.126,24 €+ 1.000 €de reprise
17	1 véhicule fourgon tôle L2H2 diesel double cabine	Ital auto	25.196,36 €
18	3 véhicules benne double cabine PTC 3,5T diesel	Bernis Trucks	98.670,00 €+ 1.500 € 1.000 €et 500 €de reprises
19	1 véhicule benne à ordures ménagères 3T5 diesel	Société MAM	47.233,13 €
20	1 panneau à messages variables pour camionnette	Mercura SAS	4.349,90 €
21	5 panneaux à messages variables pour fourgon	Mercura SAS	21.749,50 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les fournisseurs retenus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

★ Fourniture de lubrifiants – Appel d'offres ouvert – Attribution de marchés

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert en vue de la fourniture de lubrifiants, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

La commission d'appel d'offres de 191 Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 24 juin 2009, a attribué le marché à bons de commandes à intervenir à cet effet à la société MINERVA OIL, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, sans montant minimum ni maximum.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTE à l'UNANIMITE

SERVICES MUNICIPAUX – MARCHÉS À BONS DE COMMANDE – AVENANTS

★ Marchés publics de fournitures courantes et services – Illuminations de Noël 2009 : fourniture de décors – Appel d’offres ouvert – Marchés à bons de commande

Un appel d’offres ouvert a été lancé en deux lots en vue de l’acquisition de décors nécessaires aux illuminations de Noël dans le cadre de marchés à bons de commande.

La commission d’appel d’offres, réunie le 18 juin 2009, a attribué :

- le lot n° 1 : Illuminations façade et square de l’Hôtel de Ville à la société BLACHERE ILLUMINATION SAS pour un montant compris entre un minimum de 15.000 €TTC et un maximum de 35.000 €TTC,
- le lot n° 2 : Illuminations rue Adrien Dubouché à la société LCX SAS pour un montant compris entre un minimum de 10.000 €TTC et un maximum de 17.000 €TTC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées, pour une durée allant de leur date de notification jusqu’au 31 décembre 2009.

ADOPTE à l’UNANIMITE

★ Etudes géotechniques pour la Ville de Limoges et la Communauté d’agglomération Limoges Métropole – Avenant de transfert

La société ALPHA BTP, titulaire du marché conclu pour la réalisation d’études géotechniques pour la Ville et la Communauté d’agglomération Limoges Métropole, a fait l’objet d’une restructuration.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché susvisé, transférant à la société ALPHA BTP OUEST les droits et obligations de la société ALPHA BTP.

ADOPTE à l’UNANIMITE

★ Missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs pour les opérations de bâtiments dans le patrimoine de la Ville de Limoges et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole – Avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes

Une convention constitutive de groupement de commandes a été conclue entre la Ville et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, concernant les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour les opérations bâtiments de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 1 à cette convention, en vue d'étendre ce groupement de commandes au Centre Communal d'Action Sociale.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Maintenance des installations d'évacuation eaux, cuves et réceptacles divers du patrimoine de la Ville de Limoges et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole – Avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes

Une convention constitutive de groupement de commandes a été conclue entre la Ville et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la maintenance des installations d'évacuation des eaux, des cuves et des réceptacles divers dans le patrimoine.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à cette convention en vue d'étendre ce groupement de commandes au Centre Communal d'Action Sociale.

ADOPTE à l'UNANIMITE

PRESTATIONS ET MATÉRIELS INFORMATIQUES – MARCHÉ - AVENANTS

★ Acquisition de prestations d'assistance Microsoft – Attribution d'un marché négocié

En vue de la fourniture de prestations d'assistance pour le fonctionnement du parc informatique de la Ville, le Conseil municipal, suite à la décision de la commission d'appel d'offres en date du 11 juin 2009, autorise le Maire à signer un marché négocié avec la société MICROSOFT, pour une durée d'un an renouvelable deux fois et un montant annuel révisable compris entre un minimum de 40.000 €HT et un maximum de 150.000 €HT.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Marché de fourniture de matériel micro-informatique pour l'approvisionnement des services de la Ville de Limoges et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole – Avenant n° 1 au marché n° 2005 073 conclu avec la société QUADRIA

Avant d'engager une procédure d'appel d'offres pour la fourniture de matériel micro-informatique, la Ville doit réaliser un nouvel inventaire prenant en compte le périmètre du groupement de commandes constitué entre la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le CCAS, la Caisse des Ecoles et la Régie municipale de l'Abattoir.

Dans cette attente, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la société QUADRIA, un avenant prolongeant la durée du marché en cours pour la fourniture de matériel micro-informatique pour les services de la Ville et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Marché de fourniture de consommables informatiques pour les services de la Ville de Limoges et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole – Avenant n° 1 au marché n° 2007 065 conclu avec la société QUADRIA

Un marché a été conclu avec la société QUADRIA pour la fourniture de consommables informatiques pour les services de la Ville et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, en date du 18 juin 2009, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, modifiant les prix unitaires du bordereau de prix, suite à la hausse des tarifs constructeurs due à l'augmentation des prix de la matière première.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Marchés conclus avec la société SEDIT MARIANNE – Avenant de transfert aux marchés V 2006 0041 00 1A 08, V 2007 0587 00 1A 08, V 2007 0106 00 1A 08

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant transférant, à la société BERGER LEVRAULT, les droits et obligations de la société SEDIT MARIANNE, titulaire des marchés conclus pour la fourniture, l'installation, la maintenance et l'optimisation d'un progiciel de gestion des ressources humaines.

ADOPTE à l'UNANIMITE

★ Fourniture, installation et maintenance d'un progiciel de gestion des Ressources Humaines pour la Ville de Limoges – Avenant n° 2 au marché n° V F 2006 0041 00 1A 08 conclu avec la société SEDIT MARIANNE transféré à la société BERGER LEVRAULT

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la société BERGER LEVRAULT, un avenant prolongeant les délais du marché de fourniture, d'installation et de maintenance d'un progiciel de gestion des ressources humaines.

ADOPTE à l'UNANIMITE

PERSONNEL COMMUNAL – APPROBATION DE DIVERSES DÉCISIONS

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- 1) une convention de **mise à disposition** de personnel **auprès du Crédit Municipal de Bordeaux**, qui a repris les activités de prêts sur gages de Limoges,

- 2) suite à la décision de la commission d'appel d'offres en date du 24 juin 2009, à l'issue d'un appel d'offres ouvert lancé en trois lots et dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, les marchés à bons de commande à intervenir, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, avec :
 - la société FRAM pour le lot 1 : acquisition de **titres de transport ferroviaire**,
 - la société CARLSON WAGONLIT TRAVEL, pour le lot 2 : acquisition de **titres de transport aérien**.

Le lot 3 : acquisition de prestations hôtelières a été déclaré infructueux.

- 3) dans le cadre de la démarche de prévention du **risque professionnel** et suite à la décision de la commission d'appel d'offres en date du 11 juin 2009, un marché à bons de commande avec la société CAP-TIC pour la **gestion informatisée du Portail Hygiène et Sécurité**, pour une durée de trois ans et un montant compris entre un minimum de 100.000 €HT et un maximum de 300.000 €HT.

ADOPTE à l'UNANIMITE

RAPPORT CONCERNANT LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN APPROBATION

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal approuve le rapport de l'année 2008 concernant la Société d'Equipement du Limousin, société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges, actionnaire, est représentée au Conseil d'Administration.

En 2008, l'activité de cette société a concerné :

- l'aménagement des zones d'activité : zone d'activités Nord, parc d'ESTER, parc d'activités de Romanet,
- l'aménagement des zones d'habitat : quartier Saint-Lazare, Monteverd,
- diverses opérations immobilières : restructuration et extension du Musée des Beaux-Arts, réhabilitation de l'îlot Providence, immeuble rue de la Résistance Limousine...,
- les actions de Renouveau Urbain et de Développement Local : Opération Cœur de Limoges, Périmètre de Restauration Immobilière, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouveau Urbain, Campagne d'Aide à la Réhabilitation et la Protection du Patrimoine...,
- la gestion locative : gestion de 427 logements dont 350 logements étudiants et de l'EHPAD Joseph de Léobardy.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE
M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY
Mme GENTIL. M. GOURINAT
- Mme RIVET. M. BÉLÉZY

RAPPORT CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LIMOGES - APPROBATION

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal approuve le rapport de l'année 2008 concernant la Société des Transports en Commun de Limoges, société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges, actionnaire, est représentée au Conseil d'Administration.

Au titre de l'année 2008, la STCL a procédé à :

- l'augmentation de l'offre de service sur certaines lignes, l'ouverture du service TELOBUS à l'ensemble du Périmètre de transport urbain,
- la réalisation d'investissements : acquisition d'un bus articulé, remplacement du système serveur dans le cadre du projet billettique pour 2009, aménagement d'un kilomètre de ligne aérienne en prévision de l'extension de la ligne n° 4.

Dans le cadre de la démarche qualité initiée depuis plusieurs années, la STCL s'est vu décerner la certification environnementale ISO 14001 pour l'ensemble du centre d'exploitation du Clos Moreau.

Le nombre de kilomètres parcourus en 2008 est en progression de 1,5 % et la fréquentation globale a augmenté de 3,9 %.

Diverses actions commerciales et des campagnes de communication ont été réalisées en 2008 afin de promouvoir le réseau TCL.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

- Mme RIVET. M. BÉLÉZY
- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

RAPPORT CONCERNANT LA MAISON DU LIMOUSIN - APPROBATION

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal approuve le rapport de l'année 2008 concernant la Maison du Limousin, société d'économie mixte au sein de laquelle la Ville de Limoges est représentée au Comité d'Orientation et au Conseil d'Administration.

La Maison du Limousin a mis en place une nouvelle stratégie de communication, initiée en 2007, visant à promouvoir la Région Limousin sur le plan économique, culturel et touristique.

Sept manifestations ont été organisées en 2008 sur des thématiques variées, telles que l'environnement, le développement durable, les loisirs et la culture, l'innovation, les produits du terroir.

Le Centre Affaires de la Maison du Limousin a enregistré une progression importante de son activité liée au réaménagement et à la réfection des espaces proposés à la location.

Les connexions au site Internet de la Maison du Limousin sont en progression.

ADOPTE

SYNDICAT DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DE L'OUEST DE LIMOGES – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2008 - COMMUNICATION

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport est présenté concernant les activités en 2008 du Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges (SYTEPOL), au sein duquel la Ville de Limoges est représentée.

Le SYTEPOL, créé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2006, regroupe les communes de Limoges, Saint-Junien et Rochechouart en vue de la construction puis de l'exploitation d'une conduite de transport d'eau potable partant de Limoges et desservant Saint-Junien et Rochechouart.

Au cours de l'année 2008, le Comité Syndical s'est réuni à trois reprises.

Les différentes études et missions préliminaires au démarrage des travaux ont été engagées. Des travaux ont été réalisés préventivement à la construction de la future 2x2 voies qui reliera Saint-Junien à Limoges : pose de 300 mètres de canalisation entre Veyrac et Saint-Junien, sur le tronçon « Le Loubier-Les Séguines ».

Les enquêtes publiques, préalables à la déclaration d'utilité publique, de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Limoges et d'établissement de servitudes ont été ouvertes le 8 décembre 2008 pour une durée de 32 jours.

Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Département de la Haute-Vienne et du FEDER.

Les dossiers de consultation des entreprises ont été établis pour un lancement de l'appel d'offres en janvier 2009.

Le projet, évalué à 8,5 millions d'euros HT, devrait démarrer au cours de l'été 2009 en vue d'une mise en service au 2^{ème} trimestre 2010.

En l'absence de résultat d'exploitation, le résultat global cumulé de l'exercice 2008 du budget du SYTEPOL s'élève à 95.748,13 €

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2008 du SYTEPOL.

RAPPORT CONCERNANT LES DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS COMMUNICATION

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les sociétés SAPL, NUMERICÂBLE, Réseau de Chaleur Hôtel de Ville de Limoges, Société de Distribution de Chaleur de Limoges, Société de Distribution de Chaleur de Limoges Beaubreuil, ERDF-GrDF, l'association Renaissance Cité et les sociétés « Génération Loisirs », NEREE, CRIS DEVELOPPEMENT, ont transmis à la Ville des rapports pour l'année 2008 concernant la gestion des services qui leur ont été délégués.

Ces rapports ont été soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux, le 24 juin 2009.

➤ **Société SAPL :**

Cette société, filiale du groupe VINCI PARK, assure la gestion des 6 parcs en ouvrage publics de Limoges, dans le cadre :

- d'un contrat de concession pour l'exploitation du parc Aine,
- d'un contrat de concession pour l'exploitation du parc République,
- d'un traité commun pour la gestion des parcs de stationnement Bibliothèque, Motte, Roosevelt et Maupas assorti d'un contrat d'affermage des 4 parcs en ouvrage précités.

Afin d'améliorer l'offre de service, la Société SAPL a mis en place diverses démarches commerciales.

➤ **Société NUMERICÂBLE :**

La convention relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau distribuant des services par câble dans la commune de Limoges a été signée le 18 octobre 1994 avec la Société Cité Réseau à laquelle a succédé la Société UPC en 2000, puis NOOS en juillet 2006 et NUMERICÂBLE depuis août 2007.

Au 31 décembre 2008, le réseau de Limoges comporte 76 438 foyers raccordables.

Concernant l'offre de service, quatre bouquets numériques, auxquels peuvent venir s'ajouter des options, sont proposés pour des tarifs mensuels allant de 31,90 € à 71,90 €

➤ **Société ERDF :**

Le nombre total d'habitants desservis est de 124 483 pour 88 142 branchements.

En 2008, 1412 clients ont bénéficié du Tarif de Première Nécessité mis en place pour les familles à faibles revenus. 1172 foyers ont bénéficié du Service Maintien de l'Energie.

➤ **Société GrDF :**

Le nombre total d'habitants desservis est de 139 026 pour 48 317 branchements.

1292 dossiers ont été traités dans le cadre du « Fonds de Solidarité pour le Logement » pour la Haute-Vienne (électricité et gaz confondus).

➤ **Association Renaissance Cité :**

Une convention est intervenue entre la Ville et cette association afin de lui confier l'organisation du marché à la brocante du quartier de la Cathédrale, dans le cadre d'une délégation de service public.

Suite aux travaux de réaménagement de la place Saint-Etienne, le périmètre du marché a été modifié et celui-ci occupe désormais les boulevards de la Corderie et de la Cité ainsi que le parking de la rue des Charseix.

La fréquentation du marché est stable, avec 1542 exposants en 2008.

➤ **SARL « Génération Loisirs »**

Cette société assure, depuis le 1^{er} février 2006, la gestion et l'exploitation du Camping municipal d'Uzurat dans le cadre d'une Délégation de Service Public de type affermage.

Cet équipement propose 170 emplacements de camping traditionnel, onze mobil-homes (dont le nombre sera porté à douze en 2009) et une aire de service pour camping-car.

La mise à disposition de mobil-homes supplémentaires permet le maintien d'une activité régulière sur l'ensemble de la saison.

➤ **Société Réseau de Chaleur Hôtel de Ville de Limoges :**

Cette société assure l'exploitation de l'installation de cogénération, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Le système de cogénération dessert l'Hôtel de Ville, la Bibliothèque Francophone Multimédia, la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, la Résidence le Clos des Cèdres, les services centraux universitaires, la Faculté et la Bibliothèque de Droit ainsi que l'extension dédiée à la recherche et le parvis de la Médiathèque.

Des travaux de séparation des circuits électriques des sites Hôtel de Ville et Bibliothèque Francophone Multimédia du réseau de la cogénération ont été réalisés en 2008 et vont permettre au délégataire de vendre la production électrique directement à EDF.

➤ **Société de Distribution de Chaleur de Limoges (SDCL) :**

Cette société assure l'exploitation du chauffage collectif du quartier de l'Aurence, dans le cadre d'un contrat d'affermage.

La chaufferie de l'Aurence fournit du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à 4613 logements.

La centrale thermique utilise principalement le gaz naturel comme source d'énergie.

Un avenant a été conclu au contrat d'affermage afin de préciser les modalités de mise en place de la future chaufferie biomasse.

➤ **Société de Distribution de Chaleur de Limoges Beaubreuil (SDCLB) :**

Cette société assure l'exploitation du chauffage collectif du quartier de Beaubreuil, dans le cadre d'un contrat d'affermage.

La chaufferie de Beaubreuil fournit du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à 1.977 logements.

La centrale thermique utilise essentiellement, comme source d'énergie, la chaleur de récupération provenant de la Centrale Energie Déchets.

En 2008, le Centre Européen de la Céramique, situé sur le Parc d'ESTER, a été raccordé au réseau de chaleur.

➤ **SARL NEREE**

La gestion et l'exploitation de la Patinoire Olympique Municipale ont été confiées, à compter du 1^{er} mai 2006, à la Société LA FINANCIERE SPORT ET LOISIR (EQUALIA) dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage.

Conformément à l'article 44 de la convention d'affermage, la SARL NEREE est dédiée expressément à la gestion et à l'exploitation de l'équipement.

Les principaux utilisateurs de la patinoire sont les clubs, les scolaires et le public dont la fréquentation a progressé en 2008 de 13 %.

L'initiation à la glisse des jeunes, l'organisation d'anniversaires, la présentation de spectacles et l'organisation de soirées à thème ainsi que l'application d'une politique tarifaire attractive ont permis cette progression.

➤ **Société CRIS DEVELOPPEMENT**

Cette société assure, depuis le 6 octobre 2005, la gestion et l'exploitation du complexe hôtellerie-restauration du centre sportif de Saint-Lazare.

Cet établissement, d'une superficie de 665 m², comprend une salle de restaurant, une grande salle d'une contenance de 100 places, 32 chambres et un club house.

Afin de favoriser la promotion de cet établissement, plusieurs actions de communications ont été mises en oeuvre en 2008, dans les médias et à l'occasion de diverses manifestations.

Le Conseil municipal prend acte de l'examen des rapports transmis par les délégués de service public concernant l'année 2008.

APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DÉCISIONS

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MOTION D'URGENCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIMOGES – LA CONVERGENCE TARIFAIRE DES EHPAD

ADOPTE

Se sont abstenus :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE
M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY
Mme GENTIL. M. GOURINAT

MOTION D'URGENCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIMOGES SUR LA REFORME DES RETRAITES

ADOPTE

Se sont abstenus :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE
M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY
Mme GENTIL. M. GOURINAT

MOTION D'URGENCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIMOGES POUR LE MAINTIEN DU STATUT DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

ADOPTE

Se sont abstenus :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE
M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY
Mme GENTIL. M. GOURINAT